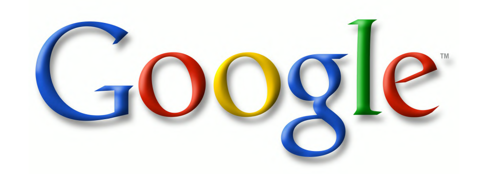
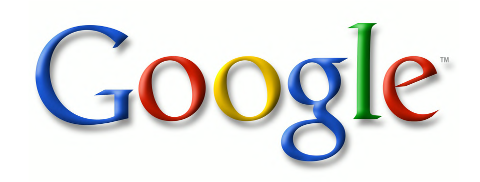




HISTOIRE

DE LA

COMMUNE POLONAISE

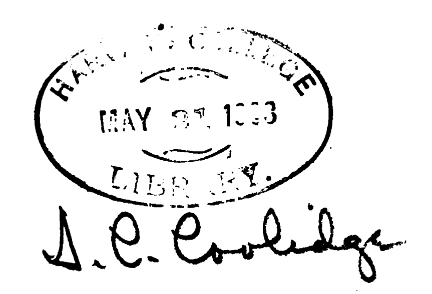
DU

DIXIÈME AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

PAR

Ludwik
LE GÉNÉRAL MIEROSLAWSKI.

BERLIN, 1856.
F. SCHNEIDER ET COMP.
UNTER DEN LINDEN, 19.


MAY
A. C. Coolidge

HISTOIRE

DE LA

COMMUNE POLONAISE

DU

DIXIÈME AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

Nous nous sommes proposé, dans cet article, de définir les lois fondamentales de l'économie et de la société polonaises[1], en les déduisant de leur histoire millénaire.

On sait que, comme puissance politique, la Pologne est une ligue de cinq grandes tribus slaves réduites à trois, puis fondues en une seule nationalité concrète, en vue de résister aux envahissements des races environnantes. Au point de vue social, la Pologne est une modification du slavisme par

[1] Les autorités que le livre le plus remarquable qui ait récemment paru sur ce sujet: *Stosunki Rolnicze w Polsce*, par Adam Krysztopor, recommande à ses lecteurs, sont: *Volumina legum de 1732 à 1738; Inventarz*, de Zegligowski, *Jus Polonicum*, de Bantkie; l'*Histoire de la législation slave et les Annales primitives de la Pologne et de la Lithuanie*, de Macieiowski; *la Pologne et son histoire*, de Lelevel; *les Statuts et les priviléges de la Couronne* (Lecho-Chrobatie) de Herburt, et surtout *De la Décadence des kmietz en Pologne*, par E. S. Nous ajouterions les *Mœurs et coutumes polonaises*, de Macieiowski; *la Question agraire en Pologne et en Russie, 1851; la Galicie sous le régime autrichien, 1853*; l'*Histoire de la République*, de J. Moraczewski; plusieurs articles d'économie historique dans la *Revue de Posen*; et, comme pouvant au besoin suppléer la plupart de ces documents, le précieux recueil de la Société démocratique intitulé: *Revue de l'histoire de Pologne*, ordonnée par matières.

l'éducation latine, en concurrence au slavisme grec et oriental des tribus danubiennes, de la Moscovie et de la Ruthénie.

Le problème perpétuel de l'esprit polonais a consisté et consiste dans l'accommodement des institutions romaines à la démocratie absolue de la race slave. N'ayant point à compter avec l'esclavage, inconnu des autocthones de la Slavie, dès que l'éducation latine lui eut apporté les traditions de l'antiquité, la Pologne est parvenue la première, dans la chrétienté européenne, à concevoir l'extension des droits égalitaires dont jouissait la cité restreinte des Romains à une société universelle de citoyens; et si elle semble avoir succombé à la poursuite de cet idéal, c'est qu'incomprise en son temps d'initiative prématurée, elle a été forcée de s'arrêter dans une mort apparente jusqu'à ce que le reste de la chrétienté s'alignât sur son principe d'existence.

Le premier et principal obstacle à une réalisation suffisante de cet idéal parmi les Slaves occidentaux, c'est que le latinisme, qui le leur apporta au dixième siècle, se trouvait déjà tout aussi prescrit et tout aussi corrompu que l'étaient les traditions grecques répandues vers la même époque dans la Slavie orientale. C'était déjà le latinisme des prêtres et de la féodalité, d'une part mortellement hostile au doux et démocratique paganisme des Slaves, et de l'autre ne réfléchissant plus des institutions romaines que le côté dominateur et spoliateur. Traduit donc en action politique, le triomphe absolu de cette influence aurait, dès le dixième siècle, conquis toute la Slavie occidentale pour l'empire germanique, et, d'intelligence avec le mongolisme et l'orthodoxie byzantine venant à la rencontre de cet empire, il aurait supprimé toute cette race, à l'égal de ses tribus de l'Elbe inférieure. En effet, l'introduction du christianisme hiérarchique, dynastique et féodal dans la Léchïa et la Chrobatie n'eut d'abord pour résultat que la conversion de la démocratie rurale des premiers Piasts en fiefs militaires de l'empire germanique, et le partage des terres communes entre les courtisans du clergé.

Le plus clair du baptême de Mietsislas Ier se réduit à l'hommage que cet *Incas* léchite prêta à Othon Ier comme duc du saint empire romain, et le plus net de la venue du Christ dans ces pays se traduit en dépouillement des frugales idoles de *Jesse* (l'Etre), au profit d'abbayes aussi nombreuses que voraces.

Si c'était là du christianisme, il serait absolument impossible de lui attribuer l'affranchissement des Slaves, complétement libres, égaux et aussi fortunés qu'il est donné aux hommes innocents de l'être sur terre avant son apparition; asservis, au contraire, à toutes les misères, à toutes les exclusions, à tous les outrages d'une hiérarchie héréditaire, dès que cette tempête de foi, de charité et d'espérance eut soufflé sur leur immense Arcadie. Heureusement que, tombée sur des espaces incommensurables et sur des populations résistantes, point agressives, mais belliqueuses, cette propagande s'y amortit et s'y épura aussitôt. Ne pouvant tourner aux conquêtes de race sur race, elle ne communiqua aux aborigènes que les utiles procédés d'une civilisation propulsive et militante qui, sous l'épée du grand Boleslas, lia toutes les tribus occidentales de la Slavie en une nation concrète et formidable. Mais cela ne nous démontre nullement que ce soit le christianisme latino-impérial qui ait constitué la nationalité polonaise, comme l'enseigne la routine historique; car on voit qu'il n'entrait pas du tout dans son programme de dresser cette barrière slave sur la pente des envahissements germaniques, et que, s'il n'aboutit qu'à cela, c'est bien contre sa conscience et contre sa volonté.

Ainsi nous voyons que, dans sa définition intime, la nationalité polonaise est l'élévation de la nature slave à la puissance politique des Latins, c'est-à-dire l'imposition d'une forme précise, de contours vigoureux et de mouvements déterminés à la matière saine, mais flottante, d'une race jusqu'alors insaisissable et stationnaire.

Comme tous les enfantements, cette formation est une

lutte, lutte longue et féconde entre le génie autochthone et les excitations étrangères, qui le réveillent et l'éclairent sans pouvoir l'asservir. Nous verrons, en effet, les forces slaves en sortir victorieuses, n'empruntant aux procédés latins qu'exactement de quoi dégager la nationalité spéciale des Polonais de la mêlée anonyme de leur famille humanitaire.

Examinons maintenant à quel degré l'organisme primitif de la société slave s'est modifié dans les étreintes de cette lutte.

L'histoire économique et sociale de la Pologne peut se diviser en cinq périodes. La première comprend la vie des tribus slaves, païennes et libres, qu'en dépit de ses intentions dominatrices le christianisme confédéra en Lécho-Chrobatie indépendante sous le cinquième Piast. C'est l'âge de la démocratie absolue et de la possession communautaire sous le droit de nature.

La seconde période date de l'introduction du christianisme et des institutions imitatives de la monarchie germanique vers 965, jusqu'à la promulgation du statut de Vislitza, en 1347, sous l'avant-dernier Piast. C'est l'âge des transactions entre les institutions autochthones et l'influence latino-germanique, entre la démocratie communautaire et la hiérarchie cléricale, féodale et monarchique.

Pendant ces trois siècles et demi, la nation et la société polonaises se démêlent du chaos slave, tandis que la propriété, tout en restant communautaire en droit, de fait s'aliène et se particularise en usufruits de valeur très-diverse. Cependant les classes sociales, ainsi diversifiées, ne se superposent pas féodalement les unes aux autres, grâce à l'absence de toute barrière entre elles, en sorte que cette variété de fonctions et de fortunes ne fait, au contraire, qu'agrandir l'activité démocratique en la répandant de la commune dans l'Etat. Le latinisme prête le langage et tous les souvenirs de la Rome républicaine à cette ascension, les organes trop rudimentaires de la commune slave ne lui suffisant plus; mais l'élé-

ment féodal qui s'était glissé sous le masque du latinisme dans la Slavie, disparaît complétement, étouffé en germe par la démocratie autochthone.

Dans la troisième période, comprenant juste trois siècles, du statut de Vislitza à la guerre sociale qu'à son avénement, en 1648, Jean Casimir trouvera déjà commencée, la république jouit de sa maturité triomphante sous le régime de la plus complète démocratie politique qu'aucun Etat militant et d'une telle étendue ait jamais pratiquée; mais en même temps les deux principes coordonnés par le pacte social de Vislitza se disjoignent, et l'ordre équestre, abusant de son mandat politique et militaire, tend à s'isoler des masses d'où il est sorti, et à convertir en propriété absolue l'usufruit des communes qu'il s'est adjugé.

La quatrième période commence avec la guerre sociale que ces usurpations de l'ordre équestre ont provoquée dans la Ruthénie, et finit au premier démembrement, sous le dernier roi de Pologne, en 1772. Asservissement complet des communes rurales par la propriété seigneuriale, séparation infranchissable entre le peuple attaché à la charrue et l'ordre équestre transformé en caste nobiliaire, c'est-à-dire tarissement de la fécondité démocratique, décomposition sociale et suicide de la république.

La cinquième période enfin, qui depuis, 1772 dure encore, présente deux mouvements en sens inverse. Politiquement, la Pologne se débat dans les tourments de cinq démembrements successifs, contre lesquels proteste la nature immortelle de sa nationalité; tandis que socialement elle retourne à son démocratisme fondamental, l'égalité du malheur y ramenant l'égalité des droits civiques, avec la communion pour tous de cet universel domaine de la patrie, que tous disputent également à l'étranger.

Nous bornerons notre examen aux quatre premières périodes de cette transformation.

PREMIÈRE PÉRIODE.

LA COMMUNE SLAVE.

Dans la Slavie païenne, fédération sporadique de tribus disséminées sur des espaces facultatifs, la propriété individuelle est inconnue, et la possession du sol n'est valable que pour une saison agricole. La terre, source unique de toutes les richesses, est comme un atelier indivis de culture, de pacage, de chasse et de pêche, accessible à toute communauté, *gmina* ou *gromada*[1], qui en trouve une part vide. Chaque gmina se gouverne elle-même dans ses *viétza* ou assemblées, ne tient au sol sur lequel elle s'est abattue qu'en raison de sa fertilité naturelle, et se transporte ailleurs, dès que celle-ci lui paraît ou épuisée dans un rayon facilement accessible, ou disproportionnée à l'accroissement de la gromada.

D'une part, l'incommensurable étendue de la Slavie, l'absence de toutes frontières internationales, la rareté des habitants, et par là l'infinie variété de ces *ateliers de culture,* invitaient les gminas à une migration continuelle; mais, de l'autre, la nature essentiellement agricole de cette exploitation les retenait autant que possible sur les lieux une fois défrichés. Il en résultait un état qui n'était ni la vie nomade des peuples pasteurs, ni la fixité de la cité occidentale, mais une occupation temporaire de l'espace nécessaire à l'entretien de la gmina, avec ces grands villages de bois au milieu des forêts abattues, qui depuis mille ans n'ont point changé d'aspect; baraquement d'une armée agricole en campagne perpétuelle.

Le domaine de la gmina restait indivis et inaliénable;

[1] Troupe organisée, association.

mais l'exploitation du sol cultivable était répartie entre les familles, en raison du nombre de leurs membres, sous la responsabilité du *gospodarz*[1] ou *kmietz*. Ce n'était donc nullement le communisme des sauvages ou des colonies militaires du tsar, mais une libre association de travail et de possession, dont le type, survivant à toutes les vicissitudes politiques et à toutes les superpositions de la tyrannie étrangère, s'est conservé presque intact jusqu'à nos jours dans les domaines de la couronne en Russie. Or, par la nature même de leurs productions, ces immenses fermes comprenaient invariablement trois zones: 1° le domaine naturellement commun et indivis des forêts, des pâturages et des étangs; 2° le domaine administratif, commun aussi, mais par convention. De son produit vivaient les magistrats, les prêtres, les infirmes, les veuves et les orphelins. Ce domaine, cultivé par la piété publique, alimentait encore les greniers de réserve, et, sous le nom de *zapomoga*[2], assurait des semences à tous après les années de mauvaise récolte, ainsi que des instruments et des bêtes de travail à tout établissement nouveau. C'est l'origine du *dominium* actuel et des corvées auxquelles, en échange de sa tutelle, il prétend de la part de toute la commune; 3° les terres arables distribuées, comme ateliers de culture, aux familles ou morcelées entre ses membres, selon leur volonté et leur humeur.

C'est cette faculté de morcellement, compliquée par la tolérance de l'hérédité de possession, qui distinguait l'économie bohême, léchite, et, si nous ne nous trompons, illyrienne aussi, au milieu du reste de la Slavie purement communautaire. C'est à cette faculté que, selon les partisans de la propriété parcellaire, la Slavie polonaise doit sa prééminence parmi les autres nations de cette race; mais en même temps elle lui doit ce dégagement d'un patriciat autochthone

[1] Littéralement, chef du logis.
[2] Subside.

qui, y suppléant à la conquête étrangère, a dû fatalement finir par étouffer sous son poids parasite les couches inférieures de la société et la patrie avec elles.

La part de sol distraite de l'exploitation d'une famille pour l'un de ses membres s'appelait *vloka* ou *lesza*, ce qui peut se traduire par *manse*, et désignait une mesure de terre arable par un seul cultivateur, d'où le possesseur ainsi séparé prit le nom de *z leszy*, et par corruption *lechita* ou *szlachcic*[1]. Comme cette coutume paraît avoir été importée de la Bohême parmi les tribus slaves encore païennes de l'Oder et de la Vistule, quelques chroniqueurs de l'époque fabuleuse en ont fait une invasion armée de prétendus Léchites, dont nulle ethnographie n'a pu justifier l'origine. Il est bien avéré, au contraire, que les léchites et les kmietz ont fait de temps immémorial un seul et même peuple, ne se distinguant éphémèrement que par l'éphémère différence de leurs facultés possessives. De même le nom de Pologne *Poléchïa*, paraît moins être l'attribut d'un pays particulier que la désignation de toutes les tribus slaves qui, confédérées autour des premiers Léchites, admirent cette faculté de particularisation et de promotion sociale à côté de leur économie communautaire.

Le Léchite se transforma sournoisement en espèce de noble, et sa vloka en *zagroda* (enclos), lorsqu'il se sentit assez indépendant pour entourer impunément d'une haie son usufruit, et le transmettre par donation ou héritage. Cependant on se figurerait à tort que cette particularisation des ateliers de culture leur ait donné les caractères de la propriété personnelle. Admise comme moyen d'activer la production, sous condition de redevances et de services publics, ou tolérée comme licence toujours révocable, la zagroda n'a jamais conféré de droit exclusif à son usufruitier, et nulle loi ne l'a jamais détachée du domaine communal.

[1] Définition pleinement justifiée de Krysztopor.

Cette manière de posséder le sol a été, au contraire, primée pendant plusieurs siècles par l'autorité des *gospodarz*, chefs de famille, qui seuls conservèrent le titre de *k-mietz* (celui qui a): aussi bien le statut de Vislitza place le k-mietz, paysan d'aujourd'hui, au-dessus du *szlachcic zagrodovy*, ou particulier, dans la hiérarchie économique de la commune. Nous verrons que la propriété sans conditions, absolue, perturbatrice et oppressive de la gmina, telle qu'on la conçoit aujourd'hui, ne pourra s'établir définitivement que dans la période de décadence, par la violation du droit fondamental de la société polonaise, et à la faveur du relâchement de tous ses liens, c'est-à-dire au prix de l'existence même de l'Etat.

Quoi qu'il en soit, c'est déjà dans la période païenne du huitième au dixième siècle que se sont formulés tous ces mystérieux principes de la société léchite, dont l'histoire ultérieure de la Pologne n'est que l'explication et le développement. Pour se rendre clairement compte de toutes les vicissitudes de cette république, il suffit, en effet, de rechercher: 1° ce que deviennent, dans chacune des quatre périodes suivantes de son histoire, les trois domaines sus-indiqués de la commune primitive, et comment les différentes classes de la société se les distribuent; 2° quelles conséquences hiérarchiques l'esprit latin et germanique tire de la promotion *léchitique;* 3° dans quelle mesure, à défaut de domination étrangère, cette influence étrangère déforme et modifie la démocratie communautaire des indigènes.

DEUXIÈME PÉRIODE.

INFLUENCE DU CATHOLICISME GERMANIQUE.

Dans la Slavie envahie par les Allemands, les Varègues, les Mongols, les Huns et les Turcs, la race conquérante n'eut qu'à s'approprier féodalement et agrandir selon sa volonté le domaine public ou dominium de chaque gmina, rendre les corvées pieuses obligatoires et perpétuelles, puis exclure les vaincus de leurs armées et de leurs assemblées politiques, pour réduire économiquement en servitude incurable toute la population autochthone. Tous ces pays étouffés sous une violence extérieure ne sauraient s'affranchir que par l'expulsion de la race intruse, laquelle, en mettant les choses au mieux, quelque libérale et civilisatrice qu'elle se fasse, constituera toujours une nation de propriétaires, de fonctionnaires et de civilisateurs héréditaires par-dessus une nation de manœuvres, de contribuables et de brutes également héréditaires.

Dans la Slavie polonaise, libre jusqu'à la fin du dix-huitième siècle de toute superposition de races, le régime slavo-communal n'a pu être que tordu par la pression des idées étrangères, modifié par des imitations bénévoles, obscurci par les émanations de la féodalité environnante; mais le fond en est resté imprescriptible, à ce point qu'il reparaît plus net et mieux restauré à chaque insurrection nouvelle contre les récents démembreurs de la république.

La première déformation de ce régime date pourtant de l'invasion du catholicisme féodal et romain dans la Slavie occidentale. A défaut de conquérants par l'épée, le clergé se substitua, dans tous les pays léchites et chrobates, à l'être abstrait que l'on appelait *le domaine public*. Prenant la place

de ses idoles lares, il y installa des abbayes, des couvents ou ses serviteurs laïques, avec l'obligation sous-entendue d'y remplir ce rôle de providence sociale qui auparavant avait incombé à des magistrats électifs et aux prêtres de Jesse. La royauté dynastique et militaire, importée dans la Slavie par cette théocratie, combla peu à peu par ses délégués les lacunes laissées par ceux du clergé. Ainsi se trouvèrent accaparées toutes les terres communales de la première catégorie. Les forêts et pacages gardèrent leur caractère communautaire. Quant à la part cultivée par les familles de kmietz, et aux manses léchites dégagées de cette part, elles restèrent à leurs possesseurs, mais à la charge réciproque pour ceux-ci de continuer les corvées dues selon la loi slave au domaine public, et, pour celui-là, de réparer tous les malheurs particuliers. Du reste, le gouvernement démocratique de la commune ne paraît pas avoir été sensiblement altéré par cette substitution, puisque, sauf la jouissance de son revenu différentiel, l'usufruitier du domaine public n'acquit en principe aucun privilége dans les *viétza*, et quand il il y participait, c'était comme simple membre de la gromáda. En outre, ces domaines publics, de même que les bois et prairies, considérés toujours comme bien intégrant et inaliénable de la gmina, continuèrent de recueillir le trop plein de la gromada, en fournissant des parts cultivables aux nouvelles familles, et des manses aux Léchites. Leur cadastre et leur valeur dépendant ainsi sans cesse de leur gromada, leur transmission par donation ou héritage, bien que tolérée, ne leur garantissait aucune des immunités de la propriété dynastique.

Ce mode d'occupation, à la surface assez semblable aux inféodations occidentales, en diffère néanmoins par des caractères essentiels qui n'ont point échappé aux observateurs sérieux. Ceux des publicistes étrangers, dit Lelevel, dont le génie personnel a pu corriger le sens et l'éducation *féodalistes*, se sont facilement aperçus de ce contraste. Hallam, Roepel,

Mably, Jean-Jacques Rousseau, parfois Rulhière lui-même, malgré la brillante légèreté de son jugement et une ignorance qui était celle de son milieu, ont bien vu que sous cette peinture de hiérarchie latine, reposait de temps immémorial une immense et indestructible association de possesseurs fonciers, en régime ni féodal ni communiste, mais *mutualiste.* Cependant en France, parmi nos contemporains, nous ne connaissons que l'illustre Michelet qui, emporté plutôt que guidé par l'infaillible intuition de son apostolat historique, ait réellement compris, touché la nature de cette société défigurée par deux siècles de décadence et de démembrements politiques.

Arrêtée, en effet, à cette substitution que nous venons d'expliquer, et repoussée bientôt par la réaction des institutions autochthones, l'influence de la féodalité latino-germanique ne laissa sur tous les pays poléchites ou polonais qu'une empreinte de convention littéraire, à laquelle ont dû se tromper tous ceux qui ne peuvent étudier l'histoire étrangère que par traduction et comparaison. Mais voici les différences infranchissables qui séparent le régime social de la Slavie polonaise de celui de la féodalité et de tous ses dérivés.

I. *Sous le rapport économique et social.* — Dans le régime féodal, toute *possession* étant une prérogative de conquérant et une investiture d'en haut, elle n'implique de devoirs qu'envers le supérieur; mais à cette condition elle devient héréditaire par ordre de primogéniture, et acquiert tous les caractères de la *propriété.* Dans la Slavie latinisée, toute possession est, de droit primordial, également accessible à tous, et n'implique de devoirs qu'envers la gromada, qui en règle les limites; quant à la propriété absolue, elle y est inconnue en droit, et ne peut s'y introduire que subrepticement, sous prétexte de magistrature, aux risques et périls du bénéficiaire et de ses légataires. De quelque part que vienne un possesseur, et quelle que soit l'étendue du sol public sur laquelle il s'installe, la gmina l'accepte sans ré-

sistance, mais comme une promesse de remplir toutes les obligations attachées au domaine ainsi occupé, sous peine sous-entendue de déchéance. Ainsi les donations cléricales et royales qui, pendant cette seconde période, fondèrent les grandes possessions de la Léchïa, n'étaient pas des investitures féodales, mais une sorte de renvoi avec recommandation auprès des communes. C'est-à-dire que dans l'économie féodale, *nulle terre sans seigneur;* dans l'économie slavo-latine, *nulle possession hors de la commune.*

Sous le régime féodal, tous les étages de la société sont hiérarchisés dans un ordre prévu et fatal, qui ne laisse à la race vaincue et dépossédée que le recours d'une revanche victorieuse. Dans la Slavie latinisée, l'inégalité en quelque sorte caléïdoscopique des fortunes constitue toute la différence des conditions sociales, lesquelles se trouvent équilibrées par une mutation incessante. Dans la première de ces deux sociétés le droit ne marche jamais sans le fait, l'autorité sans la propriété, ni le vasselage sans l'expropriation, ce qui confond tout pouvoir avec l'opulence et la tyrannie, et toute obéissance avec la misère et la servitude; dans la seconde, le fait ne prescrit jamais le droit, lequel reprend son empire en abrogeant sans cesse un fait par un autre, ce qui y rend toute oppression passagère et toute liberté perpétuelle. Vue donc de loin et à un moment quelconque de son histoire, la hiérarchie sociale de la Pologne a bien l'aspect d'une échelle féodale; mais, en réalité, c'est une cascade en *perpetuum mobile,* par laquelle les institutions autochthones échappent constamment à toute prise extérieure.

Sous le régime féodal, l'origine de la propriété et de l'expropriation est unique, et la jouissance du possesseur inébranlable comme la destinée du dépossédé. L'homme y est attaché à sa terre, qu'il opprime ou qui l'opprime; il en est héréditairement le maître, le fermier ou l'esclave. Dans la Slavie latinisée, l'origine de la possession est aussi diverse, aussi indéfinie que le domaine de la tribu ou de la nation.

Droit de premier occupant, droit d'héritage, d'adoption ou de donation, droit d'association, droit d'indemnité, droit d'habitude, droit de délégation, droit de recommandation, droit d'élection, droit de colonisation, tous les droits y sont admis, aucun n'y est garanti et n'a besoin de l'être, grâce à la variété et à l'étendue du domaine universel. C'est l'Amérique du Nord, moins les exigences d'une civilisation industrielle et les servitudes de l'individualisme. La terre, avons-nous dit, n'y est qu'un atelier de production, cultivée en commun ou par lot, occupée, quittée, transmise, échangée, comme *un placer* agricole, selon les facultés collectives ou individuelles qui la rencontrent sur leur chemin. La fixité et l'hérédité de la possession n'y sont donc pas interdites, mais elles ne confèrent point d'antécédents, et tombent sans laisser de trace sous la désuétude ou sous les empiétements de toute fixité et de toute hérédité plus fortes. Il n'y a de fixe et d'imprescriptible que la gromada conjurée en gmina de travail et d'assistance mutuels, transportant ses droits et ses devoirs à travers les temps et l'espace, mais acceptée ou quittée par chacun avec une liberté sans contrôle.

II. *Sous le rapport gouvernemental.* — Dans la hiérarchie féodale, toutes les institutions gouvernementales sont subordonnées au caractère dynastique et sacré de la royauté, dont tout fief est l'image amoindrie, mais fidèle. A l'époque de sa plus complète impuissance physique, cette royauté y sert encore de source et de légitimité spirituelle à toute autorité. C'est en son nom que les grands vassaux la soutiennent, c'est encore en son nom qu'ils la démolissent. Otez à la pyramide féodale son sommet régalien, et aussitôt elle s'écroule tout entière au niveau de la race asservie. L'Etat, la société, les lois, tout retourne au néant.

Dans la Slavie latinisée, la royauté et ses dérivés paraissent aussi tout cela, mais seulement pour ceux qui y consentent, pendant qu'ils y consentent, et sans préjudice aucun pour la légitimité des droits antérieurs et latéraux de la

société, laquelle n'en prend que ce qu'il lui convient. Aussi dès que, du dixième au quatorzième siècle, ella aura fait l'éducation latine de la société léchite, cette royauté d'imitation s'en ira inaperçue et sans secousse, abandonnant les institutions autochthones à leur propre développement, dans une sphère plus élevée. Tous ses dérivés suivront sa fortune, et après avoir partagé sa suprême magistrature sous les formes de la plus impérieuse oligarchie, ils s'affaisseront tout à coup au niveau commun, sans regrets et sans protestation. Fondamentale et éclatante différence entre les aristocraties de convention et les aristocraties de conquête.

III. *Sous le rapport international.* — Dans le régime féodal, le fief et ses rapports à la couronne définissent toutes les obligations du patriotisme. Le dualisme ethnographique de tout édifice féodal y condamne toute nationalité concrète. La trahison n'y est possible qu'envers la royauté constituante du fief, et il suffit de changer de suzerain pour changer de patrie. C'est pourquoi, dans le monde latin et germanique, les royautés assez vigoureuses et assez persévérantes pour avoir englobé le plus de fiefs contigus dans leur suzeraineté sont considérées, à juste titre, comme les fondatrices des diverses nationalités occidentales. Mais jusqu'à ce moment très-tardif de l'histoire occidentale, l'*étranger* ou la *patrie* n'avaient pas de sens pour l'homme féodal. L'Etat, non plus, n'avait pas d'autres frontières que la pointe de l'épée suzeraine, et le patriote d'autre ennemi constant que la nationalité qui saignait sous cette épée. Dans la Slavie latinisée, la royauté trouva à lier en faisceau national, non pas des fiefs, mais des tribus, républiques de communes déjà fédérées par le même langage et les mêmes institutions, ce qui fut fondé à jamais dès le commencement du onzième siècle. Une fois que la royauté des trois Boleslas eut défini la nationalité polonaise en la découpant dans la vague immensité des domaines slaves et en la préservant de toute superposition de race, cette puissance a pu varier d'étendue géographique, mais elle n'a plus changé

de nature ni de mission internationale depuis ce moment jusqu'à nos jours. Le patriotisme y est exactement, à l'heure présente, ce qu'il y était pour les compagnons de l'Intrépide, de l'Audacieux et de Bouche de Travers[1]. Il n'y a point en Pologne deux nationalités pouvant renier l'histoire, les illustrations et la légitimité l'une de l'autre; il n'y a que deux récentes déviations de la même économie sociale, se disputant à savoir laquelle en a le moins dévié. Aussi les mots d'étranger et de frontières, de victoires et de défaites, de salut et de perdition ont-ils pour tous les habitants de la Lécho-Chrobatie depuis huit siècles, et pour ceux de toute la Pologne depuis quatre cent soixante-dix ans, une seule et même signification.

Cette indivisibilité de la Pologne comme nation est tellement fondamentale qu'elle est restée, dès le lendemain de l'érection de l'Etat, à l'épreuve des plus fâcheux démembrements de la royauté. Celle-ci, bienfaisante et omnipotente, non pas à titre régalien, mais quand par hasard elle produisait un homme de la nation, un prophète héroïque, apporta d'ailleurs dans la Slavie, avec ses imitations, toutes les infirmités de ce dynatisme occidental dont elle n'était que l'ombre lointaine et vacillante. Cependant elle a beau se morceler à la mort de Boleslas III; en vain, partagés à l'instar des apanages féodaux entre les quatre fils de ce prince, qui avait ressaisi sur l'empire germanique les extrêmes limites occidentales de la Slavie, les duchés Piasts s'imaginent donner à la Poléchïa leurs frontières, la compromettre dans leurs rivalités, leurs mésalliances étrangères, leur subtyrannie oligarchique et leur hiérarchie de primogéniture. A l'extinction de toutes ces lignées, après deux siècles d'une décomposition apparente à travers les plus affreuses vicissitudes, tout à coup se détachant sans regrets de ses provinces gangrenées par le germanisme, la saine et intégrale nationalité de Boleslas Ier reparaît debout sous la main de Ladislas Lokiétek. Derrière ces nuages du

[1] Boleslàs Ier, 992; Boleslas II, 1058; Boleslas III, 1102–1139.

chaos féodal, elle a poursuivi sans distraction tous les développements de sa formule génératrice, et le dernier rideau levé, le quatorzième siècle la retrouve aussi intacte dans sa maturité féconde et expansive que si jamais royauté ni oligarchie n'y avaient touché; comme si ses frontières n'avaient jamais été déplacées; comme si jamais les flots des Tatars, des Lithuaniens, des Polovtzi, des Jadzvingues, ni des Allemands n'avaient ravagé son territoire. N'était-ce pas simplement un apprentissage prophétique des démembrements qu'elle avait encore à traverser de nos jours, avant de s'asseoir à sa place inamovible, dans la fédération humanitaire?

Succédant à Lokiétek, Casimir le Grand, surnommé par dépit oligarchique *le roi des paysans,* n'eut cependant pas plus à inventer la démocratie polonaise que tous ses prédécesseurs. Il n'eut qu'à convoquer l'intelligence nationale en assemblée législative, pour lui faire recueillir et formuler, dans le célèbre *Statu de Vislitza,* l'héritage d'une économie déjà cinq fois séculaire, et, seulement dans ses manifestations mécaniques, modifiée par la pression de l'esprit latin. Cette influence du dehors sur les institutions autocthones avait produit, pendant les onzième, douzième et treizième siècles, une société pleine de contrastes apparents, mais qui ne comportait, au fond, que le perfectionnement des divers organes de la même et impérissable démocratie. Celle-ci, douée en sus d'une irrésistable puissance d'expansion, va s'avancer, pendant les quatorzième et quinzième siècles, à travers toutes les résistances de la Slavie orientale, jusqu'à frapper aux portes de Novgorod et de Moscou.

L'uniformité égalitaire de la commune slave avait fait place, il est vrai, à un certain nombre de classes sociales très-diversement apanagées par la fortune; mais au lieu d'être superposés politiquement les uns aux autres, ces divers rouages de la même économie se trouvaient tous placés sur le même plan. En premier lieu, les trois parts de la commune agricole avaient formé trois sortes de possesseurs: 1° Les agents du clergé et

de la royauté s'étaient généralement emparés des domaines publics, avec de vains titres de magistrature administrative, militaire ou judiciaire, qui ne servaient que de prétexte à leur ingérence lucrative. Ils faisaient cultiver ces vastes domaines ou par des prisonniers de guerre qui, suivant la loi slave, recouvraient la liberté et obtenaient droit de cité dans la commune après avoir accompli une tâche prescrite, ou bien par des colons étrangers régis par le droit teutonique, mais en y ajoutant toujours les corvées dues par tous les membres de la gmina à ces terrains traditionnellement communs, *assureurs* et inaliénables. Cette classe de grands usufruitiers, sans nom légal dans la langue du pays, était désignée en latin sous celui de *milites famosi.*

2° Le domaine réparti dès la période païenne entre les cultivateurs, avait donné lieu à deux sortes de possesseurs, qui constituaient ensemble le fond et la masse de la nation, à savoir: et les *kmietz* ou chefs des familles vivant en communauté, et la *slachta zagrodova* ou les *svircialki*, cultivant leurs manses isolément. Pendant cette seconde période, les kmietz dominent encore ces derniers, dans le ressort de la commune, à l'égal de leur domesticité; mais quant au droit civil et politique, il est le même pour toutes les classes nationales, avec la seule différence du plus ou du moins de participation que chacune d'elles peut ou veut y consacrer. C'est par cette faculté, néanmoins, que la slachta échappera à l'égalité communautaire.

3° Les steppes, prés, bois et marais peu à peu particularisés par la culture, profitaient aux premiers qui les avaient défrichés. Le chef de ces entreprises, appelé *soltys* ou *voït,* conservait dans les gminas ainsi nouvellement fondées, une autorité de police semblable à celle des grands usufruitiers dans les communes anciennes. Malheureusement un grand nombre de ces défrichements fut accompli par des colons allemands, qui y établirent leur droit teutonique ou loi de Magdebourg. Cette égide de la cité germanique contre la barbare

féodalité des barons du Saint-Empire pouvait être fort recommandable là d'où elle venait, mais transportée au milieu de la démocratie slave comme une bravade superflue, elle ne devait y produire qu'une éternelle raison d'incompatibilité entre les autocthones et leurs hôtes. La démocratie confiante des Slaves ne connaissait point de préservatifs contre ces irruptions économiques de l'étranger, et ne savait repousser que les invasions armées. Pendant longtemps, source de prospérité et d'une liberté fédératives sans exemple dans les autres contrées de l'Europe, cette imprévoyante hospitalité finira cependant par décomposer la patrie en autant d'Etats particuliers qu'il y avait été admis de sortes de libertés.

4° Les *grods*[1]. Originairement simples enceintes palissadées où se réfugiait la population pendant la guerre, ces asiles de défense étaient devenus des bourgs, des villes, des centres de circonscriptions administratives et des siéges de tribunaux. Les coutumes et les occupations de leurs habitants slaves, ordinairement établis dans les faubourgs, ne différaient de celles des kmietz et de la slachta que par l'adjonction de quelque métier à l'agriculture. Mais de même que dans leurs colonies agricoles à l'ouest les migrations allemandes et juives, à l'est celles des Arméniens et des Grecs apportèrent à ces villes, dans leur bagage de trafic et d'industrie, des municipalités particulières, qui se posèrent en face de la législation slave comme des immunités inviolables et rivales.

Composée de proscrits chassés de l'Allemagne et de l'Orient par les brigandages de la féodalité, par l'intolérance religieuse ou par les invasions barbares, cette bourgeoisie d'alluvion arrivait dans ce pays de franchise illimitée, toute bardée de précautions inintelligibles pour les indigènes, et qui ne servaient qu'à l'exclure de leur société. Dans la période des hautes prospérités nationales, la houle autochthone déborda tout cela, et parvint à se l'assimiler comme l'une des fonctions subsi-

[1] Enceintes fortifiées.

diaires de son vaste mécanisme économique; pas assez néanmoins pour que l'époque de la décadence ne pût déterrer ces vieux germes de dissention et les mettre au service des démembreurs. C'est que l'industrie slave, agricole avant tout, manufacturière s'il en reste, concevant le commerce comme simple pratique des échanges, mais nullement trafiquante, ne comporte pas, dans sa formation naturelle, de classe moyenne et exclusivement citadine. Celle-ci, d'origine nécessairement étrangère, s'y sent donc être toujours un embarras, une superfétation, une minorité impatiemment tolérée et en péril perpétuel de disparition, en raison même de la puissance et de la félicité universelles. La civilisation slave admet les villes comme chefs-lieux politiques et administratifs, comme demeure des métiers et entrepôts de marchandises aussi, mais à la condition que toutes ces annexes resteront subordonnées à l'économie rurale, qui prétend en régler et en mesurer souverainement la nécessité. Ceci explique pourquoi jamais la démocratie polonaise ne pourra comprendre la suzeraineté sociale des villes sur les campagnes; pourquoi elle a constamment taxé de conjuration contre la cité indigène les immunités municipales introduites dans la Slavie par les Allemands; pourquoi, de nos jours encore, elle ne voit dans toute fortune acquise par la spéculation bourgeoise qu'une fraude au profit des classes parasites, et une irréparable déperdition de la richesse nationale. Si Sieyès avait pu contempler le *tiers-état* judo-allemand des bourgades de la Pologne occidentale, et lui appliquer sa fameuse question, il se serait vraisemblablement répondu lui-même: „Pas grand' chose.“

Quand un Allemand, un juif, un Arménien, un Tatar voulait prendre droit de cité en Pologne, et suivre franchement le mode de progrès que comportait l'économie de sa patrie adoptive, il sortait bien vite d'un tiers état, qui n'était qu'un isolement rétrograde et boudeur, pour entrer dans le cercle démesurément élastique de l'ordre équestre. C'est

lence, interdire l'accès de ses rangs à la nation des plébléiens, elle ne se consolida pas dans une caste héréditaire, se délaya, et disparut complétement dans le flot montant de la démocratie, à l'extinction de la dynastie qui avait servi de prétexte à son existence.

Mais, d'une part, économiquement dépouillée de son domaine impersonnel par les délégués de la royauté et du clergé, sans discontinuer à leur profit les corvées de piété et de service, la commune primitive avait été, de l'autre, presque reléguée dans son domaine parcellaire par les colonies étrangères, les défrichements et le rayonnement des villes. Elle avait donc perdu son indépendance et sa souveraineté absolue, ne pratiquait plus la démocratie qu'en famille, et n'échappait même au servage de la glèbe que par l'anoblissement perpétuel de ses membres. Elle ne formait plus, d'ailleurs, comme dans la période antéchrétienne, le seul élément constitutif de la nation, car à côté d'elle s'étaient élevés les *grods*, les *soltystva*, les colonies d'émigrants, et par-dessus toutes ces associations renfermées dans leurs franchises locales, l'association générale et nationale des Léchites, élite mouvante, représentative et souveraine de tout cela.

---

ou métayers. Les seconds, sous la dénomination de *vyrobniki*, vivaient de salaire ou de concession agraire; mais sauf l'état précaire de leur existence, rien ne les distinguait des autres citoyens de la commune qu'ils venaient habiter. Les Léchites se formaient ainsi une famille d'aides, d'associés, et probablement aussi de suppléants de corvées, qui les élevait au rang des kmietz-gospodarz, avec le mérite et la distinction de ne devoir ce patriarcat qu'à leurs propres efforts. A leur tour, les métayers qui se jugeaient capables d'établir une nouvelle *gospoda* en demandaient le fond au dominium, ou le prenaient sur les terrains incultes, et faisaient ainsi rayonner indéfiniment la gmina. De terrain, il y en avait toujours trop; mais c'était la zapomoga, c'est-à-dire les frais d'établissement, avec assurance perpétuelle et de toute nature, avancés par le dominium et remboursables en corvées ou redevances également perpétuelles, qui limitaient cet essor particularisateur et promoteur à l'élite laborieuse et intelligente de la population. L'on conçoit que, bien que facultatif comme tout le reste, l'héritage parcellaire des possessions ne comptait presque pour rien dans les éléments d'une fortune léchite.

6° Enfin les *poddani* ou sujets, seule classe privée de droits civiques. Elle se composait: 1° des prisonniers de guerre, pendant un temps de sujétion dépendant de l'accomplissement d'une tâche prescrite, sur les terres du clergé et des *milites famosi;* mais cette période de servitude ne pouvait jamais dépasser vingt ans; 2° des domestiques attachés aux personnes, volontairement ou pour dettes. Quelques écrivains, auxquels Bantkiè, Lélével et Macieiowski n'avaient pas encore révélé les profondeurs de l'économie nationale, ont voulu trouver dans cette catégorie, entièrement disparue dès le quatorzième siècle de la Lechïa, l'origine de toute la race des paysans actuels. Aujourd'hui que l'asservissement presque moderne des autres classes libres par l'ordre équestre est connu dans toutes ses gradations, et, pour ainsi dire, heure

par heure de son histoire, cette présomption n'est plus soutenable. Ces sujets peu nombreux, sans cesse affranchis, et rentrant à l'expiration de leur tâche dans le droit commun, attendaient apparemment l'époque de leur libération pour se donner une famille, et n'ont pu fonder de race distincte. Ils n'étaient, du reste, frappés d'aucune réprobation héréditaire, ne portaient ni les stigmates de l'esclavage antique, ni le joug du servage féodal, et finissaient tous par se perdre dans la masse du peuple libre.

Sauf cette dernière catégorie, dont d'ailleurs, après le statut de Vislitza, aucune autre constitution polonaise ne fait plus mention, toutes ces classes sociales s'appelaient également, dans la langue du pays, *lechy*, *slachta*, et dans la langue législative (*cives*). Toutes, en principe, jouissaient des mêmes droits communaux et nationaux, dans la mesure de leur propre choix et de leur propre volonté. Cependant, dès la période historique que nous retraçons; cette volonté, ce choix se trouve déjà entravé par des nécessités soit militaires, soit politiques, qui de fait établissent, non pas deux castes, mais deux sortes de mouvement dans les fonctions nationales.

Ainsi, représenté par la royauté et ses dérivés, l'Etat formait une puissance parallèle à la société et indépendante de son économie. Laissant toute liberté à la démocratie communale, l'Etat passait à côté, agissant par ses propres ressources et par son propre personnel gouvernemental: celui-ci consistant dans la classe des *milites famosi* et leurs cortéges facultatifs; celles-là, dans les domaines impersonnels soustraits aux communes, ou dans les territoires colonisés pour le compte de la couronne par les *rustici liberi*, les étrangers et les *poddani*. Il en résulte, sous la dynastie des Piasts, une oligarchie, mais une oligarchie purement politique et seulement accolée à la véritable histoire nationale. Il n'est pas surprenant qu'au temps où l'observation des chroniqueurs s'arrêtait aux sommités apparentes des sociétés, cette classe gou-

vernementale en ait seule été aperçue, et remplisse toutes les annales de la *Lécho-Crobatie.* Mais comme, d'une part, elle manquait de fondement et d'organe dans les institutions autochthones, et que, de l'autre, elle ne pouvait se prévaloir, comme la féodalité, d'aucune légitimité conquérante, elle se chercha une analogie dans le patriciat romain. Le haut clergé, qui lui avait fourni l'idéé et l'exemple de cet ingénieux anachronisme, et qui lui avait enseigné tout ce qu'elle savait sur l'antiquité, soutenait sa fiction, popularisait son prestige et partageait avec elle toutes les grandes charges de l'Etat; mais ce n'étaient point du tout un clergé et une oligarchie de régime féodal, car ils n'avaient d'action que dans la sphère, en ce temps-là complétement latérale, de ce que l'on appellerait aujourd'hui les trois départements de la diplomatie, de la guerre et de la liste civile.

A la vérité, comme délégués de la royauté, les plus hauts dignitaires de cette oligarchie se distribuèrent aussi le gouvernement des provinces et des villes fortifiées, avec titre de voïévodes et de castellans; mais la signification de ces titres en indique suffisamment l'origine et les attributions toutes militaires, la valeur temporaire, et n'implique pas d'autorité civile ni sociale sur les citoyens, lesquels s'administraient eux-mêmes dans leurs assemblées.

D'ailleurs l'emploi, comme langue dominatrice, d'un latin timide et inapplicable au ménage des communes, imposait à l'aristocratie une sorte d'infirmité salutaire qui l'arrêtait constamment à la limite des franchises autochthones. Ce n'était donc qu'une franc-maçonnerie qui devait s'éteindre, en se répandant sur toute la nation, dès que la curiosité vulgaire mettrait le pied dans son temple, ce qui arriva, en effet, peu de temps après la promulgation du statut de Vislitza.

Pour se faire, par analogie, une idée de ce patriciat politique, l'intelligence occidentale pourrait remonter à l'époque antéféodale des trois premiers carlovingiens, lorsque chaque nation, s'administrant elle-même dans ses *plaids*, abandon-

nait sans ombrage le gouvernement de l'empire fédératif aux leudes, aux antrustions et aux *missi dominici* du prince. Qu'ensuite cette même intelligence supprimant, par hypothèse, toute la période perturbatrice de la féodalité, se figure la constitution représentative des champs de mars et des champs de mai étendue à toutes les classes de la société latino-germanique, y fonctionnant sans entraves ni interruption pendant tout le moyen âge, et elle aura de l'histoire de Pologne l'image la plus fidèle qu'elle puisse en concevoir avec les données latines.

Une division, à la fois plus inévitable et plus menaçante pour le régime démocratique, devait résulter de l'état de guerre presque permanent auquel la Slavie occidentale s'était trouvée condamnée dès son érection en nation polonaise. Dans le principe, tous les citoyens participaient également à la défense du territoire, ce qui leur assurait l'égalité par devant l'épée, la seule sorte d'égalité qui cautionne toutes les autres. Les ordonnances militaires de Boleslas Ier n'avaient fait que confirmer, en le réglementant, l'armement permanent et général de la nation; mais deux causes firent bientôt tomber en désuétude cette institution gardienne de la fraternité sociale, à savoir: le démembrement de la monarchie Piaste entre les fils de Boleslas III et le caractère des invasions étrangères.

Les guerres provinciales et domestiques provoquées par le partage de l'Etat rendirent les communes indifférentes au sort de ce dernier, et ne laissèrent en armes, d'une manière permanente, que les cortéges des *milites famosi*, souteneurs d'apanages et d'intérêts rivaux. Ensuite la tactique exclusivement équestre de cette époque n'admit bientôt plus dans les armées que les citoyens capables de se monter et de s'équiper à leurs frais, ce qui rejetait sur les incapables l'obligation communale de cultiver les champs des combattants.

Les tempêtes de Tatars qui, au treizième siècle, s'abattirent sur les vastes plaines de la Slavie, contribuèrent sur-

tout à multiplier cette classe superbe de cavaliers qui, moyennant leur labeur sanglant, s'estimaient à la fois affranchis de tout autre tribut civique et seuls investis de la souveraineté nationale. Cette noblesse tacite, autrefois conférée par la possession d'une manse, se compliqua alors de la faculté militaire qui s'y ajoutait, et tout Léchite devint en même temps chevalier; seulement le langage slave ne reconnaissant pas plus cette distinction qu'il ne comprenait le patriciat des délégués royaux, elle fut obligée d'emprunter son nom à la chevalerie féodale des Allemands; le cavalier léchite s'appela donc d'abord *rycerz*, par corruption de *ritter*, et la corporation des chevaliers, *kolorytzerskié*, ou ordre équestre. Ce n'est que dans la période suivante, lors de l'épanchement presque illimité de la nation dans cet *ordre équestre*, que le cavalier polonais retrouva sa définition naturelle dans le mot *tovarzysz* (compagnon). En attendant, les kmietz ou gospodarz, auparavant patriciens des communes, virent leur prééminence s'effacer peu à peu devant cette élite armée et mobile qui, des champs de bataille passant sans desseller dans les assemblées délibérantes, soit des voïévodies, soit de la nation entière, finit par se substituer, d'une part, à l'oligarchie politique des Piasts, tandis que, de l'autre, elle circonscrivait et étouffait les communes dans leurs franchises locales. Heureusement que cette fois encore, comme dans toutes les crises précédentes de cette transformation sociale, le génie autochthone sut renverser toutes les barrières que l'ordre équestre aurait pu être tenté d'élever entre lui et le reste de la nation. Quelque nombreuse et prépondérante que fût déjà la chevalerie léchite au commencement du quatorzième siècle, il lui fut impossible de devenir une caste en fermant les portes de son camp au mérite même le plus infime, car, grâce à l'immensité du territoire, la possession d'une *lesza* restant toujours accessible à la plus médiocre activité, les communes ne cessèrent d'épancher par cette issue tout leur contingent de jeunesse, de vigueur et d'intelligence. Si donc noblesse il y avait, c'était

une noblesse d'épreuve, de concours et de mandat, c'est-à-dire de progrès par excellence. Le plus obscur paysan pouvait s'attacher lui-même ses éperons, et l'investiture venant d'en bas, non d'en haut, nulle police supérieure au fait ne pouvait interdire l'accès ni des camps ni des viétzas souveraines à quiconque s'y présentait à cheval et armé.

Telle est l'organisation sociale qu'au milieu du quatorzième siècle l'avant-dernier Piast trouva à consigner dans la célèbre *charte de Vislitza* pour toute la Lécho-Chrobatie. Avant de passer à l'examen de la troisième période des transformations politiques et sociales de la Pologne, il convient de constater sommairement en quoi la pression catholico-féodale avait modifié les institutions païennes de cette portion de la Slavie. Politiquement, elle avait converti le patriarcat agricole du premier Piast en une monarchie militaire qui avait donné des parois nationales à la race encore flottante des Slaves. Elle avait même fondé une dynastie de fait à l'image des dynasties occidentales, mais sans pouvoir frapper de prescription les antécédents électifs et démocratiques de cette magistrature, qui va reparaître dans toute la simplicité de son caractère primitif à l'extinction des Piasts. D'ailleurs, faute de racines et de véritable raison d'être dans les institutions autochthones, cette royauté d'emprunt avait été obligée, tout comme l'oligarchie et la noblesse, de prendre son nom aux échos de l'histoire étrangère; elle adopta donc celui de Krol (Karl), que lui apportèrent les lointaines légendes de la Carlovingie.

Passant au-dessus et à côté de la *gmino-vladnost* ou démocratie communale des autochthones, qu'elle déforma sans l'altérer, cette imitation de monarchie s'était appuyée sur une imitation de théocratie et sur une imitation d'oligarchie qui, faute de prise féodale sur les masses, avaient été réduites à prendre, vis-à-vis de celles-ci, les allures traditionnelles du patriciat de la république romaine.

Mais comme, en définitive, cette hiérarchie politique et toute conventionnelle n'avait pu ni légalement, ni par vio-

dans ce cercle de familiarité universelle, non pas dans la bourgeoisie, que se sont rencontrés et confondus les éléments originairement les plus disparates et les plus incompatibles de la cité polonaise. Habitant de la ville ou de la campagne, descendant des Léchites encore païens, ou fils d'un porte-balle de la Souabe venu avec les armées de 1812, si, sachant signer proprement son nom en polonais et ne marchant pas tout à fait pieds nus, il préfère, en outre, sa patrie vaincue aux démembreurs victorieux de celle-ci, excepté l'*héroldie* instituée par Nicolas et les comtes de pacotille autrichienne, personne, de l'Oder au Volga, et de la mer Baltique à la mer Noire, ne lui contestera sa qualité de gentilhomme. Seulement l'on comprend que ce terme français, traduction nouvelle du mot slachcitz, ne rend pas l'idée de ce dernier, qui veut dire plutôt *citoyen*. L'énorme quantité de noms étrangers qui, sans avoir changé d'une seule lettre, illustrent l'album perpétuellement ouvert de la noblesse polonaise, prouve assez que ce registre n'a jamais été le *doomsday book* de la féodalité anglo-normande, ni le livre d'or des patriciens de Venise, mais un marbre jeté à l'honneur sur le grand chemin de la liberté, pour que tout passant de bonne volonté pût lui-même y graver son chiffre. A quoi bon un tiers état à côté de cela?

5° *Ludzie volni* (hommes libres), appelés dans les statuts *rustici liberi*, par rapport aux prisonniers de guerre qui n'avaient pas encore accompli leur tâche de libération. Cette classe comprenait, soit les cultivateurs qui quittaient leur commune natale pour s'établir sur les possessions d'autrui à des conditions librement débattues, soit les gens de métier ou simples manoeuvres temporairement engagés. Les premiers se divisaient en *chalupniki* [1] et en *komorniki*, c'est-à-dire en possesseurs de maison avec jardin, et en locataires

[1] Lévélet présume que le nom de chlop, donné aujourd'hui à tous les paysans, est une abréviation étymologique de chalupnik.

TROISIÈME PÉRIODE.

ASCENSION DE LA DÉMOCRATIE POLITIQUE AUX DÉPENS DE LA DÉMOCRATIE SOCIALE. GRANDEUR DE L'ÉTAT, DÉCHÉANCE DU PEUPLE.

Au début de cette troisième période, nous trouvons d'abord en présence, non pas deux castes, comme l'a fait croire longtemps la traduction de l'histoire slave dans les langues féodales, mais *deux divers moments* de la même société. Le second moment ayant dégagé du premier une élite lettrée, chevaleresque, impétueuse, pleine de loisirs, de poésie, et, pour ainsi dire, spiritualisée par le latinisme, les masses encore pétrifiées dans le slavisme se trouvent distancées d'elle par un espace toujours franchissable, mais énorme. L'influence latine, qui, dans le monde slave, distinguait la société polonaise, et avait fait sa fortune, devait aussi causer sa faiblesse en la scindant en deux. En moulant à la hâte la portion la plus généreuse des habitants dans un idéal irréalisable partout ailleurs, sans s'être donné le temps et la peine de saisir également toute la masse nationale, cette civilisation avait détaché la couche supérieure de toutes les autres sans s'inquiéter du sort et du salut de celles-ci. Cette même liberté de bien faire ou de mal faire, de ne rien faire ou de tout laisser faire, qui caractérise l'indulgence slave, avait, en outre, introduit un troisième et fâcheux élément dans la société polonaise. Les armes teutoniques n'ayant pu s'installer dans ce pays, le droit teutonique, comme nous l'avons vu, y avait suppléé: féodal ou hanséatique dans les provinces baltiques, démocratiquement municipal dans les colonies et les bourgs de la Lécho-Chrobatie, mais partout également envieux de la *gmino-vladnost* autochthone, et négateur de la grande patrie po-léchite. Obstinément retranchés dans leur

permis de séjour perpétuel, ces étrangers se retirèrent donc des délibérations de l'Etat afin de n'avoir à en supporter ni les charges ni les vicissitudes, économisant soigneusement leur participation et leur hommage pour quiconque voudrait bien les en débarrasser.

Tout le monde connaît l'éclat et l'étendue de la carrière parcourue par la première de ces trois sociétés, depuis la promulgation de la constitution de Vislitza, en 1347, jusqu'à l'avénement au trône de Jean Casimir, en 1648. Pendant ces trois cents années de république ascendante et triomphante, l'histoire externe et interne de la féderation lécho-letto-ruthénienne s'exprime par deux tendances correspondantes, mais inverses: en surface, efforts de la démocratie léchite pour s'étendre à toute la Slavie; mais, en profondeur, efforts équivalents de la société latinisée pour fermer ses rangs à la société qui ne l'est pas encore. Donc, au point de vue national, synthèse, liberté et extension; au point de vue social, conflit et tendance à l'oppression.

La formule de l'expansion externe des Léchites une fois connue, ses péripéties n'intéressent plus que les historiens de profession. Les livres nous disent comment le grand-duché de Lithuanie, comprenant toute la Ruthénie, s'est trouvé réuni à la Lécho-Chrobatie, en 1386, par le mariage de Ladislas Jagellon avec Hedvige, la dernière des Piasts; comment cette fédération, ainsi accomplie de fait à la fin du quatorzième siècle, ne fut définitivement enregistrée que par la diète générale de Lublin, en 1569, sous le sceptre du dernier Jagellon; enfin comment, parallèlement à cette union politique, s'élaborait cette autre assimilation législative et sociale des provinces orientales aux provinces de l'ouest, qui fut promulguée en 1530, sous Sigismond Ier, par le statut de Lithuanie, accommodement de la charte de Vislitza à l'économie des Ruthènes, tout comme l'Eglise polono-grecque était un accommodement du catholicisme à leur orthodoxie.

Mais toutes ces constatations écrites d'une fusion résolue

et pratiquée de front dans les quatre ordres politique, judiciaire, économique et religieux, bien avant que les législateurs songeassent à la décréter, sont superflues pour l'intelligence de notre revue. Il nous suffit d'apercevoir que l'essor transmis par la période des Piasts à celle des Jagellons renverse d'abord toutes les barrières opposées par le latinisme à l'ascension des Slaves dans son domaine. Du dynastique, aboli en principe, il ne reste qu'un cérémonial traditionnel qui, loin de gêner les institutions républicaines, prête plutôt à celles-ci toutes les contre-épreuves de son innocuité. Si les grands-ducs de Lithuanie se succèdent de père en fils ou de frère en frère sur la selle de bataille de la démocratie léchite, ce n'est qu'à leur corps défendant, et par une véritable complaisance d'alliés. Simple joyau de mariage entre les deux peuples, cette royauté, de toutes parts enveloppée et débordée par la souveraineté nationale, est du reste traitée en enfant gâté. La démocratie la met, en riant d'amour, dans du coton, la roule dans du miel, la mange de caresses, pour l'empêcher de s'enfuir dans ces forêts mystérieuses et enivrantes qu'a vainement chantées le poëte moderne des Slaves, dans l'espérance d'y reposer sa gloire. Ah! braves et doux bisons du sang d'Olgerd, si toutes les dynasties aimaient autant que vous leurs solitudes natales, que de démocraties courraient encore après elles!

L'oligarchie accordée au trône des Piasts disparut avec ce trône et se fondit sans aucune résistance dans l'universalité de la *slachta*, seul organe législatif, administratif et politique de l'Etat. La nation s'appropria en outre les titres, et soumit à son service direct toutes les fonctions de la couronne. Les voïévodes et les castellans, désignés par acclamation provinciale, et seulement confirmés par le prince, formèrent, avec les évêques, le sénat, chambre haute et inamovible, mais qui n'avait qu'un pouvoir consultatif et modérateur en présence des diètes souveraines. Les titres de *podkomorzy* (chambellan), de *choronzy* (porte-enseigne), de

skarbnik (trésorier), de *podczaszy* (échanson), de *miecznik* (porte-glaive), de *lovczy* (veneur),[1] furent attribués par élection à des présidences administratives et judiciaires, toutes provinciales et sans rapport aucun ni avec la cour ni avec le pouvoir exécutif. Aucune de ces fonctions n'étant rétribuée et toutes étant très-onéreuses, les citoyens riches pouvaient seuls y prétendre; mais, dans les beaux temps de la république, il y allait de l'honneur pour un bon slachcitz de dépenser toute sa fortune pendant la durée de sa magistrature, de ne réserver d'autre asile à ses vieux jours que la gratitude publique, ni d'autre héritage à sa famille que la recommandation de son désintéressement. Surtout un podkomorzy (*princeps nobilitatis*) qui, censeur suprême, juge de paix et d'honneur de l'ordre équestre dans sa province, n'eût pas consacré à l'accomplissement de son mandat toute l'opulence que lui supposaient les suffrages de ses justiciables, aurait passé pour un véritable concussionnaire. Cette exigence sociale était du reste aussi légitime que facile à expliquer par les idées traditionnelles de la commune slave sur la possession, qui d'après cette logique illimitable, mais temporaire et personnelle, devait toujours être restituée à la commune sous forme de service public. Or, la constitution de l'ordre équestre pendant cette troisième période n'étant qu'une extension des lois de l'antique commune à toute la république, les conditions imposées à la possession personnelle dans la première, continuèrent de peser sur tout possesseur dans la seconde. Presque toutes les dignités et fonctions autrefois conférées par le prince devinrent ainsi électives ou au moins *recommandées;* les rois conservèrent cependant la nomination directe des chanceliers, des trésoriers et des *hetmans* ou connétables dans les deux Etats fédérés de Pologne et de Li-

[1] C'est surtout cette bizarre contradiction entre ces titres de cour et les fonctions démocratiques et purement administratives auxquelles ils correspondaient, qui a induit en erreur les publicistes étrangers sur la hiérarchie sociale de la Pologne.

thuanie, ainsi que celle des *starostes* ou administrateurs des domaines de la couronne. Ces domaines, d'une valeur immense du reste, constituaient à la fois la liste civile du prince et le budget de l'Etat, car le prince en était possesseur exactement aux mêmes conditions que le moindre magistrat électif, c'est-à-dire à la charge d'en dépenser tous les revenus au service de ses commettants. La confiance et la gratitude des Léchites pour les Jagellons dispensèrent cette loyale dynastie de tout engagement formulé envers la république; mais, à son extinction, la nation imposa des *pacta-conventa* différents à chaque nouvel élu. Ces pacta-conventa étaient tout simplement un *cahier de charge* accepté par un entrepreneur de bien public, après inventaire des ressources que la commune générale des trois peuples lui offrait pour l'accomplir. C'était donc en grand un pacte parfaitement semblable à celui par lequel l'usufruitier domanial de la moindre gmina était censé, moyennant cet usufruit, assurer ses copossesseurs contre toute infortune individuelle.

La loi génératrice de la république du quinzième siècle fut, comme nous le voyons, l'extension dans tous les sens et sous tous les rapports de l'ancienne économie communale aux dimensions de l'Etat tout entier. En partie malheureusement, cette grande liberté, cette grande égalité et cette grande fraternité ne parvinrent à se constituer qu'aux dépens des petites démocraties qui leur avaient servi de type. Tandis que la société d'un grand nombre de villes et des colonies immigrées s'excluait volontairement de la société souveraine, à laquelle elle préférait l'isolement de ses immunités étrangères, la société des communes agricoles, le fond perpétuel de la nation n'avait plus qu'un vrai moyen d'affranchissement: c'était de monter dans les rangs de l'ordre équestre. Du statut de Vislitza, en 1347, au statut de Jean Olbracht, en 1496, sous les derniers Piasts et sous les trois premiers Jagellons, cette ascension ne paraît avoir eu d'autre règle ni d'aûtre mesure que la hardiesse et les ressources personnelles

des amateurs. Tous ceux que leurs obligations et leurs habitudes de kmietz ou bien leur extrême indigence ne retenaient pas à la charrue communale, pouvaient se libérer des servitudes sédentaires en acquérant une *lesza*, puis aller représenter la république à l'armée et dans les assemblées délibérantes, sans qu'aucun contrôle légal s'y opposât. La commune cultivait leur champ.

Ceux qui ne trouvent plus de manses libératrices et *anoblissantes* dans les communes de la grande et de la petite Pologne, c'est-à-dire dans la Lécho-Chrobatie, se transportent en foule dans les immenses territoires de l'est, nouvellement réunis à la république. Ils occupent, défrichent, *polonisent* ces fertiles solitudes, qui se couvrent ainsi de colonies de *slachta*, sur lesquelles se modèle bientôt l'économie locale des Ruthènes, jusqu'alors stationnaires dans le communisme primitif de la gmina slave.

Nous avons déjà dit ailleurs, à propos de la propagande gréco-latine, comment, en moins d'un demi-siècle, débordée de toutes parts par cette démocratie ascendante, la grossière noblesse lette et ruthénienne s'écoula de son propre mouvement dans la société latinisée des Léchites, abandonnant le peuple à son immobilisme slave. En économie comme en religion, le peuple ruthénien ne suivit sa noblesse que tardivement et à distance; il la suivit néanmoins, et aurait fini par l'atteindre socialement aussi, sur les hauteurs de la latinité léchite, si celle-ci n'avait apporté dans cette nouvelle Pologne que les bienfaits de sa fraternité civilisatrice. Malheureusement ces vastes et passives régions, également hospitalières au bien et au mal, devinrent en même temps le refuge de l'oligarchie bannie de la Lécho-Chrobatie. En Pologne, rois de cérémonie seulement, mais véritables grands-ducs (*vielki-kniez*) dans toute l'étendue de leurs conquêtes lithuaniennes, les Jagellons rejetèrent nécessairement sur ces inépuisables territoires toutes leurs donations de faveur et de munificence. Parallèlement donc à la colonisation incessante,

mais sporadique de la *gmino-vladnost* occidentale, et dans tous ses interstices, arrivèrent s'installer, au nom de la couronne, de puissants bénéficiers qui tendirent la main à l'oligarchie locale des Varègues et des *kniez* lithuaniens. Tant qu'il y eut de l'air et de l'espace pour ces deux flux rivaux, oligarchie et démocratie s'avancèrent vers l'est, en se coudoyant et se supportant, sous la même bannière gréco-latine; mais lorsque la résistence des Moscovites les eut refoulés sur eux-mêmes, de leur choc jaillit cette guerre sociale du dix-septième siècle, qui devait décomposer la république intérieurement avant que les démembreurs du dehors osassent y toucher. N'y aurait-il pas à faire un parallèle du plus haut intérêt pour la philosophie historique entre les deux républiques de Pologne et des Etats-Unis américains, entre leurs principes de croissance et leurs principes de dissolution, entre les périls de leur double sociabilité surtout?

Comme cependant il fallut trois siècles pour amener ce conflit domestique, la Pologne occidentale eut tout le temps de s'épancher dans ses nouveaux domaines pour refaire à son empreinte les meilleures couches de la société ruthénienne, et la minorité conquérante des Lithuaniens tout entière. Elevé par la grammaire latino-léchite à un commerce politique, littéraire et civil dont il est redevenu incapable depuis la guerre sociale qui devait séparer les indigènes des Léchites, et ne différant plus guère du polonais que par l'intonation, l'idiome ruthénien étouffa presque complétement la langue lithuanienne. Dans la dernière phase des développements de la république slave, il serait donc devenu probablement, avec le culte latino-grec, l'organe officiel de toute la fédération. De vastes provinces léchites se dédoublèrent. La Massovie surtout, dit Lélével, dernier apanage des Piasts restitué à la république, *essaima*, sous le nom de *zascianki* et d'*osady*, d'innombrables colonies de slachta par tous les espaces de la Chrobatie, de la Ruthénie et de la Lithuanie. Dans ces communes d'association agricole et militaire, dont

tous les citoyens portaient le même nom et le même blason, où chacun labourait le sabre au côté, ne chassait qu'à cheval, et cultivait un peu mieux Tite-Live et Tacite que son champ, les plus riches avaient pour obligation inéluctable d'élever et de doter les enfants des pauvres, et de donner à ceux-ci, dans leur vieillesse, une hospitalité qui n'était acceptée qu'à condition d'effacer toute différence d'avoir entre l'obligé et son bienfaiteur. Cette *assurance mutuelle des générations et de la fraternité civique* rendait les citoyens entièrement indifférents à la possession personnelle; et bien que, dans une pareille société comme partout ailleurs, les héritages, l'éducation première et les aptitudes diverses dérangeassent sans cesse et considérablement l'équivalence des fortunes, la richesse s'y trouvait grevée par les coutumes de tant de charges publiques et privées, qu'elle pouvait rarement dépasser une génération, et n'y devenait positivement qu'une magistrature aussi honorable qu'onéreuse. Il est facile d'apercevoir que ce n'était encore qu'une application de cette loi fondamentale d'assurance (*zapomoga*) qui, dans la gmina slave, chargeait le domaine public de pourvoir aux injustices particulières du sort. Seulement, comme ces nouvelles colonies apportaient avec elles l'horreur de la *seigneurie* qui, sous les Piasts, s'était substituée à la providence impersonnelle de la commune, elles supprimèrent le fonds neutre et le remplacèrent par les obligations de la richesse facultative.

Cette confiance dans la vertu individuelle fut une faute dont des générations moins glorieuses devaient payer chèrement la noble imprévoyance; car au jour de la décadence les membres de cette sorte d'association ne retrouvèrent plus ni foyer commun, ni centre de ralliement, ni aucune réserve de réparation matérielle. A la vérité, ces *osady* léchites ne se laissèrent jamais exploiter par un maître comme les autres gminas, dont la zone indivise appelait sans cesse une façon quelconque de seigneur; mais lorsqu'elles succombèrent, ce fut sous deux autres fléaux tout aussi déplorables: l'anarchie

et la misère. Il y resta cependant pour zone de jouissance banale, en dehors des prairies et des champs distribués, une ceinture de forêts, de savanes et d'étangs dont la limite n'était fixée que par le profit qu'il plaisait à chacun d'en tirer. C'est de ces espaces de rapport naturel que l'élève des plus beaux chevaux de l'Europe, de troupeaux innombrables et d'abeilles à hydromel procurèrent longtemps à l'osada des ressources au moins équivalentes au rapport de l'ancien dominium. La pêche, la chasse et l'abattage du bois, également facultatifs, complétaient cette abondance de biens communs; mais comme ce domaine n'était qu'une frontière neutre à l'égard des établissements environnants, il ne pouvait pas être conservé comme le dominium. Envahi donc et dépecé peu à peu, il devait disparaître un jour comme ce dernier et laisser la commune dans l'indigente impuissance de la possession parcellaire.

Du reste, cette hospitalité, cette charité, ce désintéressement à la fois si vanté et tant blâmé chez la slachta, et auquel ses colonies avaient réduit tout leur code social, était une vertu tout aussi naturelle à l'économie polonaise que la probité commerciale et la responsabilité individuelle dans les cités de droit teutonique. La dissolution de cette société, dès que la jalousie de la possession et l'avarice patricienne s'y furent introduites, prouve assez qu'elle ne pouvait prospérer et grandir qu'à cette condition de l'existence de tout le monde au foyer de tout le monde. De même que les voïévodies avaient soin de choisir leurs podkomorzy ou princes de la noblesse parmi les citoyens qui, par leur magnificence, promettaient de se ruiner avec la meilleure grâce au service des diétines et des tribunaux, toute commune de slachta, avant de monter à cheval, soit contre l'ennemi, soit pour une diète générale ou pour une *confédération*, procédait à l'élection des *voïski*. Cette dignité, la plus recherchée par les vieillards opulents, consistait à veiller à la fortune des familles des absents, à partager la leur avec elles si elles en manquaient et à distribuer l'excédant du travail agricole entre les membres du

ban non appelé. Ainsi, bien que la gmina de slachta eût renoncé au mécanisme communautaire des gminas slaves, pour répartir la possession de son domaine entre tous ses membres, elle révenait, dans une certaine mesure, à la culture collective toutes les fois que le service de la république lui empruntait une partie de ses citoyens actifs. Dans ce régime nouveau, toute distinction entre les fonctions rurales et les fonctions civiques étant supprimée, l'égalité la plus parfaite régnait parmi les bans, qui, soit par âge, soit par règlement, s'alternaient entre la charrue et l'épée.

Pour le chevalier, d'abord aide et apprenti docile du chef de la famille, le mariage venait tard, parce qu'il exigeait de nombreuses épreuves de constance, de sagesse et de discipline civique; mais, à lui seul, ce sacrement conférait un droit de dotation séparée et un patriarcat tacite que le régime démocratique ne contestait jamais. Le chevalier marié s'entourait bientôt de deux espèces de familles, entre lesquelles ni son autorité ni son coeur ne faisaient de différence: celle de la consanguinité et celle d'adoption. Dans toutes les colonies de l'est, le Léchite remplaçait le *chalupnik* et les *vyrobnik* de la gmina occidentale par de jeunes volontaires ruthéniens appelés *koumy, drouhi, moloïtzi*. Cette jeunesse malléable secondait son patron dans tous ses travaux, subissait son éducation latine, et à son tour entrait par le mariage dans la cité léchite, exactement au même titre que les héritiers natifs de la osada. A la guerre, ces deux moments de la vie chevaleresque se traduisaient par deux services divers. Les Léchites, sous le nom de *tovarzysz-pancerny*, formaient ces véloces murailles, ces escadrons irrésistibles de cuirasses, de casques aux ailes d'épervier et de lourdes lances, dont chaque charge faisait brèche dans une armée ennemie ou dans un empire. Les *moloïtzi* ou cosaques domestiques constituaient une cavalerie légère non moins célèbre dans les annales militaires de la république, ainsi que la garde du *tabor*, citadelle roulante des communes dédoublées.

L'aspect d'une colonie léchite révélait le caractère à la fois indépendant et solidaire de ses habitants. Au lieu du village ou *siolo* slave s'élevaient, dispersés sur une étendue sans cesse rayonnante, des *zagrodas* ou fermes avec jardins, au centre des champs et des prés de chaque famille. La zagroda du riche ne se distinguait des autres que par les dimensions de l'*izba* ou salle de réception, et par la quantité des annexes qu'ouvrait à chacun une hospitalité sans contrôle. Mais, chose plus essentielle à remarquer, c'est que, en dehors de l'éducation latine et chrétienne que recevait avec une sollicitude extrême tout slachcitz, et de l'autorité naturelle de la famille, il n'existait pas plus de contrat écrit que de hiérarchie officielle entre tous ces fermiers. Les rares contestations que ne pouvait résoudre sur les lieux l'arbitrage de paix, d'honneur ou de famille, étaient portées aux tribunaux de province; mais comme ni l'Etat ni la province n'avaient de police exécutive en dehors de la généralité des citoyens, les décisions de ces tribunaux restaient lettre morte si la gmina du condamné elle-même ne se chargeait de les exécuter. Lorsque la contestation s'était élevée entre des membres de gminas différentes, c'était la gmina du gagnant qui était tenue d'exécuter le décret par la force même s'il était besoin. Ces invasions judiciaires s'appelaient *zaiazd*, et à l'époque de décadence elles prirent, comme toutes les autres manifestations du régime démocratique, les allures d'une affreuse anarchie; mais, durant l'existence normale et progressive de la république, elles se passaient avec une entente pleine de courtoisie, et n'imposaient à la gmina du perdant que des frais de festins et de tournois. Du reste, les querelles d'intérêt aussi bien que celles d'amour-propre se résolvaient plus souvent en duel qu'en justice provinciale, un slachcitz devant toute sa fortune et tous ses repentirs à celui dont il avait versé le sang en combat singulier; mais cette épreuve de virilité, inhérente à une démocratie de chevaliers, et que tout jeune homme soucieux de sa réputation avait à tra-

verser, ne devenait presque jamais mortelle, le sabre courbe et non affilé étant la seule arme permise hors de la vue de l'étranger et des exercices militaires.

Quelque impénétrables, de prime abord, que puissent sembler à nos idées actuelles les arcanes de cette société, on finit par découvrir qu'ils consistaient dans l'éducation première des citoyens, et dans les moeurs établies par cette éducation aussi obligatoire pour tous que le baptême. C'était le républicanisme romain pris au sérieux par les trois sentiments réunis du christianisme, de la chevalerie et de la démocratie slave. L'autorité des parents, des aînés, des experts y était incontestable, et bien que l'élection eût sans cesse à la confirmer, il était presque sans exemple que ces deux modes d'investiture se contredissent; mais, dans cette fraternité en exercice perpétuel de dévouement réciproque, c'est la mère, la soeur et la fiancée qui paraissent avoir joué le rôle le plus considérable par la persistance et l'intimité de leur empire. Complétement étrangères aux agitations de la république, les femmes constituaient dans la gmina, devenue une seule et immense famille, le jury permanent des coutumes et des relations locales. Au milieu de ces délibérations, de ces repas, de ces travaux communs à des centaines et à des milliers de concitoyens, elles partageaient sans cesse, avec les cérémonies de l'église, la présidence, le contrôle, la consécration des moindres gestes de la vie sociale. Jugée sainte, impeccable, et comme telle supérieure à l'homme en tout ce qui n'est point labeur physique ou gouvernement de l'Etat, la femme polonaise des quatorzième, quinzième et seizième siècles semble avoir pleinement mérité ce culte par la fière innocence de ses moeurs, car, comme la vestale antique, elle pouvait assister à toutes les tempêtes du Colysée sans que jamais le sang ou la bave en rejaillît sur sa robe de lin. De là au dix-septième et même au dix-huitième siècle cette pureté et cette élévation de la morale privée, survivant en Pologne aux licences de la morale publique, puis se réfu-

giant encore au foyer des familles devant la corruption politique qui précédera les démembrements de l'Etat, et ne succombant enfin que sous les dernières désillusions du patriotisme.

En attendant, c'est de ces vaillantes ruches de paysans, *mazours ruthénisés*, qu'est sorti cet innombrable essaim de citoyens, comme il n'y en avait eu que dans la république de Cincinnatus, à la fois manoeuvres et lettrés, soldats et capitaines, métayers et maréchaux de confédération, qui pendant trois cents années portèrent si loin les frontières et si haut l'aigle blanche de la Po-lechta. Civilisation chrétienne! regarde donc un peu ce que tu as laissé s'installer sur ton seuil européen, à la place de cette *Illustrissime République de Pologne.*[1] Mais cette plèbe héroïque ne nous eût-elle ainsi laissé que la mesure de la véritable noblesse à laquelle peut atteindre solidairement l'espèce humaine sous le régime absolu et trois fois centenaire de la liberté, de la fraternité et de l'égalité, qu'elle aurait déjà abonné sa postérité à une résurrection perpétuelle et récusé tous les jugements ultérieurs de l'infortune nationale. Historiens, poëtes, philosophes polonais, quelle que soit leur opinion sur les autres époques de nos annales, tous s'accordent dans un pieux enthousiasme pour ce monde de populaire majesté, dont les vestiges donnent aujourd'hui encore leur forme à tous les décombres de la patrie. Ordinairement si méticuleux, si confus, si défiant au milieu de son labyrinthe de science universelle, le vertueux et chagrin Lélével lui-même, comme ravi par ce triomphe irrécusable du génie démocratique, se débrouille ici et dévient d'une clarté solaire. On sent que ces pages de l'histoire de son peuple chéri sont les seules que le pauvre anachorète ait écrites avec les larmes diamantées de la joie.

S'il est cependant un indice que la terre ne sera jamais que l'Eglise militante de l'humanité, et que le type de l'homme,

[1] Titre international de l'Etat.

même du meilleur, n'est encore qu'un animal de combat qui ne pourra se reposer victorieux que dans la vie future, c'est bien dans les défauts de cette colossale démocratie polonaise qu'il faut le chercher.

Au milieu du seizième siècle nous trouvons la gmina léchite remplaçant, d'une part, la rudimentaire commune des anciens Slaves dans la Lécho-Chrobatie, et entée, de l'autre, sur toutes les populations autochthones des six bassins de la Dwina, du Niémen, du Bug, du Dniéper, du Bog et du Dniester. Cette formule de démocratie ascensionnelle étant trouvée, il semblait qu'il n'y eût qu'à faire monter par la même échelle toutes les couches et toutes les générations de la république; mais nous avons déjà entrevu que deux résistances parallèles devaient contrarier de bonne heure cette promotion, cet anoblissement universel de la société polonaise. A l'ouest, dans la vieille Pologne, ce ne fut que la jalousie longtemps impuissante des couches déjà émancipées; mais à l'est, dans la Pologne nouvelle, la *gmino-vladnost* léchite rencontra la redoutable concurrence d'une oligarchie positive, fondée en partie sur des traditions de conquête, en partie sur les investitures jagelloniennes. Ces deux cas de féodalité se trouvaient malheureusement prévus et légitimés par l'union de la Léchïa avec la Letto-Ruthénie.

Dans la vieille Pologne, après s'être déchargée de sa fragile aristocratie sur les provinces agrégées et avoir pris sa place dans l'exercice de tous les pouvoirs, la plèbe anoblie n'eut d'autre souci que d'empêcher les kmietz d'en faire autant à son égard. Ne pouvant se fonder à cet effet sur aucun pacte naturel ni historique, elle en appela aux nécessités économiques. Abusant de sa souveraineté législative dans les représentations appelées *seïm* (diète), qui avaient remplacé les anciennes *vietza*, et sous prétexte d'assurer la production agricole, elle fit promulguer par ses nonces règlement sur règlement, pour attacher les non anoblis à leurs gminas et aggraver les corvées dues au domaine neutre, con-

verti lui-même en bien privé des administateurs. Ces règlements n'avaient du reste qu'un caractère policier; de sorte que, tout en s'en attribuant le bénéfice, les grands possesseurs prétendaient, en les exécutant, ne remplir qu'un office de leurs magistrature dans l'intérêt de la république, sans enfreindre en rien les droits de leurs administrés. Il ne paraît pas non plus que le but spoliateur et inavouable de ces ordonnances ait été sérieusement atteint avant la fin du seizième siècle, puisque, malgré leur multiplication et la rigueur de leur termes, la masse de la slachta ne cessa d'augmenter pendant toute cette période avec une progression constante pour se répandre par inépuisables milliers de l'ouest sur l'est. Or, ce n'étaient pas apparemment les Léchites déjà dotés qui émigraient ainsi, mais la classe des kmietz, comprimés dans leur essor.

A la vérité, le statut de Jean Olbracht[1], quatrième Jagellon, statut promulgué en 1496, semblerait déjà abroger la plupart des libertés accordées aux cultivateurs par celui de Vizlitza. Il défend aux kmietz et à leurs familles d'abandonner leur commune sans *missionem* ou autorisation; il n'admet qu'un fils de kmietz aux écoles et retient tous les autres à la charrue paternelle; il soumet les cultivateurs, pour délits de police, à la juridiction du domaine neutre, c'est-à-dire du seigneur, et ne leur permet de comparaître devant les tribunaux de province que sous le patronage de ce dernier; mais ce qu'il y a de plus grave et de radicalement subversif de la loi sociale, sous prétexte que l'*enrichissement leur donnerait à l'armée un rang que leur éducation ne leur permet pas de soutenir*, il interdit aux kmietz et aux bourgeois l'acquisition de domaines seigneuriaux. C'était positivement décréter une caste de seigneurs contre tous les principes générateurs de la société polonaise.

[1] Voyez *Statuta i Przywileïe koronne*, traduits du latin par Jean Herburt, année 1570, et cités par Krysztopor.

Cependant jusqu'à la confédération ou plébiciste général de 1573, convoqué à la mort du dernier Jagellon, donc encore pendant quatre-vingts ans, les rigueurs de ce funeste statut furent très-facilement éludées, soit par les anciens procédés naturels d'anoblissement, soit par la coutume beaucoup plus expéditive des *adoptions*. Aussi bien, en vertu de sa souveraineté civique, tout slachcitz s'attribuait et dès lors possédait le droit d'admettre, sous le moindre prétexte, à son blason *(przyïontz do herbu)* qui bon lui semblait. De sorte que, s'il est presque impossible de rechercher l'origine d'aucun de ces anoblissements, il l'est tout à fait de prouver la négative à qui que ce soit en Pologne. Tous les chercheurs de fortune se formaient par adoption des cortéges de *tovarzysz* ou compagnons qui, par un simple déplacement, échappaient aussitôt et pour toujours aux vaines entraves de la législation. La vanité, la bonté ou l'intérêt privé de la slachta défaisant ainsi perpétuellement ce que ses préjugés et son orgueil collectif décrétaient dans les diètes, le mur qu'elle prétendait élever entre elle et les autres générations historiques devenait une fiction. Le plus misérable métayer d'aujourd'hui trouverait, dans le calcul des hasards, quatre-vingt-dix-neuf probabilités sur cent de descendre des *milites famosi*, pour lesquels les ancêtres des comtes modernes de fabrique russe et autrichienne faisaient la corvée. Parmi les descendants des émigrants étrangers, n'est pas gentilhomme celui-là seulement dont les ancêtres n'ont pas voulu être citoyens. Tous les prisonniers de guerre tatars anoblis militairement étaient aussitôt pourvus d'autant de terrain qu'ils voulaient en cultiver et leurs colonies assimilées à celles des Léchites. Les Arméniens, sous le nom desquels on désignait, à ce qu'il semble, tous les autres émigrés de l'ancien empire d'Orient, préférèrent garder leurs immunités nationales; la république les leur laissa. Tous ceux des Allemands, Bohêmes, Hongrois, Italiens qui désiraient entrer dans la cité léchite, n'avaient qu'à en accepter individuellement les devoirs militaires et à

en prendre les priviléges législatifs, pour que le fait se trouvât converti en droit sans contestation possible.[1]

Les juifs[2], chassés par la persécution de toutes les régions de la terre vers cet asile universel, auraient pu, tout comme les Tatars, conserver leur culte et accepter la civilisation léchite. Ils y furent même clairement invités, en 1569, par l'union de Lublin, laquelle abolit toute distinction civile entre les chrétiens et les mahométans. Dans la Ruthénie, les mieux avisés s'anoblirent eux-mêmes en s'attachant un sabre au côté. Ceux qui renonçaient au trafic de détail et à l'usure pour acquérir des terres, entraient par cela même dans l'ordre équestre comme possesseurs de lesza. De même, malheureusement, que la majorité des émigrés allemands qui, pour conserver leurs immunités teutoniques, protestaient par abstention contre les franchises de leur patrie adoptive, la masse des israélites se croyant à perpétuité assiégée par Titus, se retrancha fanatiquement dans la citadelle du *Talmud*, pour s'excommunier elle-même avec l'inséparable totalité de ses institutions religieuses, politiques et sociales. Blessé et lassé à la longue de ces ingrats dédains, l'esprit national devint, en se corrompant lui-même, défiant, taquin, injuste, sinon persécuteur envers cette race, qui lui parut privée de toutes les vertus que donne seul l'amour de la patrie. Néanmoins, certaine analogie d'enthousiasme biblique et de primitivité patriarcale l'a attachée au *grod* des Slaves et lui fait attendre sur ce sol mystérieux, avec une foi très-rapprochée du patriotisme, la venue de son messie libérateur. Mais de ce messie, qui sera la démocratie polonaise de retour des enfers, le précurseur involontaire aura été la domination tsa-

[1] *L'indigénat*, ou patente particulière de naturalisation, n'était obligatoire que pour les étrangers de la première génération qui aspiraient à quelque haute fonction exécutive.

[2] Voyez, dans le troisième volume de *Polska i Dziéïe ieï*, au sujet des juifs polonais, les citations faites par Lélével de Czacki, de Louis Ozeas Lubliner, de Carmoly et de Gratiani.

rienne. Il fallait d'abord que, ressuscités en chair et en os, les tsars d'Egypte et d'Assyrie revinssent enchaîner les fils de Jacob par troupeaux et pour la vie à leurs galères, à leurs brouettes, à leurs machines d'épouvante et de supplice. Aujourd'hui seulement Israël a compris qu'au delà de cette cité qu'il avait méprisée, après que seule parmi les cités elle eut abaissé ses ponts-levis devant son arche d'alliance, il n'y a plus de Sion, il n'y a plus de messie, il n'y a plus rien que l'éternelle nuit et le froid éternel de la servitude.

Il n'y a de véritablement lésée, de graduellement et d'artificieusement exclue de la cité nationale, que la masse indigène des cultivateurs. Sans réserves, sans calculs coupables, celle-là ne s'est barricadée ni derrière le droit teutonique ni derrière le Talmud. Elle ne réclama jamais, dans la langue de ses aînés, que sa légitime admission à l'âtre paternel, et la criante injustice de son exclusion aussi bien que son intrépide patience à lasser l'orgueil de ses spoliateurs ont reporté sur elle tout l'intérêt de la démocratie moderne. Juifs ou Allemands, alertes, souples et malins, n'ont qu'à vouloir s'en donner la peine pour monter et passer partout; mais le kmietz ne le pourra que lorsque le patriciat repentant qui l'a courbé sous la charrue et a mutilé son âme, l'aura de sa propre main guéri et relevé à son niveau. Ce n'est pas, du reste, encore le statut de Jean Olbracht, comme on l'a cru par illusion d'optique historique, qui a fermé sur la multitude rurale les portes de la civilisation et de l'anoblissement. D'après le sagace anonyme qui a fourni de si précieux documents à l'excellent ouvrage de Krysztopor, il a fallu encore près d'un siècle de police inefficace et cinquante constitutions nouvelles, pour interdire très-imparfaitement aux kmietz les avenues de l'ordre équestre et séquestrer le villageois dans son labeur agricole. Ce que l'on appelle aujourd'hui la classe des paysans ne commença donc à se figer, à s'immobiliser qu'à la fin du seizième siècle, lorsque la société, dégagée de ce fond national, fut assez nombreuse pour former

la majorité des forces, sinon des habitants de la république. Nous avons dit que dans les provinces de l'est l'aristocratie territoriale n'avait eu besoin de recourir ni aux mêmes atermoiements, ni aux mêmes subterfuges, car elle y constituait un ordre admis par le pacte d'union, en concurrence déclarée avec la démocratie latine ou ascendante des Léchites et la démocratie slave ou stationnaire des Ruthènes. Elle n'eut donc qu'à maintenir les cultivateurs de ses domaines sous un régime qui, sans avoir la dureté du servage féodal, empêchait leur fusion avec les colonies léchites et les communes libres des Ruthènes, pour interdire toute promotion sociale à une grande partie de la population agrégée. En revanche, cette netteté de séparation dans l'économie ruthéno-lithuanienne y avait ouvert à la colonisation démocratique un champ d'action aussi sincère qu'illimité. Sauf donc les catastrophes, alors imprévues, qui devaient briser son essor dans la seconde moitié du dix-septième siècle, ce flux libérateur aurait non-seulement étouffé dans l'est tout ce qui s'opposait à son progrès, mais déjugé encore, par contre-coup, tout ce qui se gâtait hors de sa portée dans la vieille Pologne.

Nous savons aussi que la frauduleuse limitation de la souveraineté nationale à une élite équestre, retranchée des masses communales, date en paroles de la confédération générale dans laquelle, à l'extinction de la dynastie des Jagellons, la république fut censée compléter et parfaire le programme de ses libertés. A partir de cette époque, l'ordre équestre reste maître absolu de l'Etat, à l'exclusion de la royauté, durement rappelée à son caractère électif sous condition et restreinte au minimum de sa magistrature; à l'exclusion de l'oligarchie, reléguée dans l'ombre et le silence des forêts lithuaniennes; à l'exclusion du clergé, corporativement privé de toute prérogative; à l'exclusion de la bourgeoisie, dont la démission, à force d'avoir été offerte, est enfin non-seulement acceptée, mais lui est infligée. Cependant cette charge énorme, portée par une énorme puissance, continuera

encore son ascension de 1573 à 1648 par impulsion acquise. C'est que jusque-là, bien que décrétée depuis 1496, et redécrétée en 1573, la séparation des deux sociétés est encore loin de pouvoir s'accomplir. La société gouvernante a beau vouloir s'isoler des masses gouvernées, elle est forcée de s'y alimenter par de nombreuses licences, sous peine de se fondre sur les champs de bataille et de se raréfier dans les *osady* de l'est, au point de retomber en infime minorité.

En réclamant sans cesse de nouveaux escadrons et de nouveaux essaims colonisateurs, les débordements d'Etienne Batory, de Sigismond III et de Ladislas IV sur la Moscovie, abrogent de fait les décrets restrictifs de l'ordre équestre contre les paysans, cette source unique, ce réservoir perpétuel de toute force nouvelle, de tout ravivement de l'Etat. Cette source ne se tarira, ce réservoir ne se glacera réellement que quand l'Etat, refoulé sur lui-même, renoncera à s'étendre et à s'élever. C'est donc à ce signe infaillible, non pas aux édits des diètes, qu'il faut regarder pour préciser le moment de l'asservissement de la plèbe agricole par la plèbe militante.

QUATRIÈME PÉRIODE.

CORRUPTION DE LA DÉMOCRATIE. — DÉCOMPOSITION DE LA SOCIÉTÉ POLONAISE.

La méthode d'investigation historique, qui consiste à chercher l'état d'une société dans la législation écrite de son époque même, induirait constamment en erreur, comme le fait le langage diplomatique, si, en tenant compte des préoccupations courantes du législateur, l'on n'avait pas grand soin de distinguer ses *lois* de ses *décrets*. Les premières sont toujours un inventaire postérieur et nécessairement fidèle de droits acquis par le fait; les seconds, au contraire, ne sont qu'un témoignage préventif des craintes qui agitent un pouvoir usurpateur. A ce point de vue, les statuts de Vislitza et de Lithuanie sont une véritable législation, tandis que le statut de Jean Olbracht n'est qu'un règlement de police, préjugeant d'un siècle son application.

Tous les commentaires ultérieurs de ce dernier se réduisent à trois points: 1° empêcher les kmietz et leurs fils de quitter leur commune, c'est-à-dire de se mêler aux rangs de la slachta; 2° augmenter d'une journée jusqu'à trois par semaine la corvée due traditionnellement par les kmietz au domaine neutre, devenu celui d'un seigneur, tandis que le service militaire affranchirait les Léchites de toute autre espèce de redevances; 3° substituer ce seigneur à l'ancienne *rada* ou conseil de la commune dans tous les rapports de celle-ci avec l'Etat. Il y a là une évidente imitation microscopique de l'usurpation des Césars sur le peuple romain, une chute de démocratie; et c'est ce qui établit une différence caractéristique entre l'asservissement tout à fait moderne des paysans polonais et l'antique servage de la féoda-

lité: différence de la tyrannie par subterfuge à la tyrannie par légitimité. Or, de même que le césarat n'abroge pas, mais confirme, au contraire, l'imprescriptible souveraineté du peuple, dont il prend seulement la place, l'on remarque que, dans leurs considérants, ces frauduleux décrets de l'ordre équestre ne prétendent pas à priver les cultivateurs de leur liberté, mais uniquement à empêcher qu'ils en abusent au détriment de la production, de la défense et de la paix publiques. Et, pour preuve que cette hypocrisie du langage législatif n'était qu'un hommage involontaire rendu aux droits des communes par leurs spoliateurs, tandis que, d'une part, on sent le joug de la séquestration, des corvées et de l'abrutissement se river davantage au cou des kmietz, de l'autre on entend déjà la voix de tous les véritables légistes protester contre cette abjuration des lois fondamentales de la patrie, et la réparation morale commencer au plus fort de la violence matérielle.

Nous avons entrevu et l'histoire raconte comment au milieu du dix-septième siècle la défaillance externe de la république tarit ses facultés expansives en arrêtant sa croissance en surface et en profondeur à la fois; comment ensuite cette effervescence démocratique, refoulée sur la Ruthénie, y fit éclater l'insurrection des communes agricoles et militaires des Cosaques contre l'oligarchie coalisée des Lithuaniens et des Polonais. Mais aucun historien ne nous paraît avoir assez remarqué la réaction exercée par la déplorable victoire de cette oligarchie orientale sur la société des provinces de l'ouest et sur l'économie entière de la république. Ce n'est pourtant véritablement que de cette guerre civile et sociale que date la séparation du peuple et de la noblesse dans toute la Pologne, car de ce moment seulement il y eut des vainqueurs et des vaincus.

En soutenant l'oligarchie de l'est et le catholicisme exclusif contre les communes ruthéniennes et la franchise des cultes, la slachta des deux régions se détacha également de

son tronc, se compromit et s'isola dans le camp des privilégiés; elle devint ainsi une caste solidaire depuis la Baltique jusqu'à la mer Noire, et de la Varta au plateau de Smolensk. De leur côté, les kmietz de la Pologne occidentale furent défaits et conquis de 1650 à 1660, sans avoir combattu dans les champs de Beresteczho et de Human, plus cruellement que s'ils avaient combattu avec ceux des Cosaques qui émigrèrent au delà du Borystène. Alors le statut anticipateur de Jean Olbracht et ses odieux commentaires acquirent tous les caractères d'une législation positive en constatant des faits accomplis. L'ordre équestre, stérilisé et avili par ses victoires mêmes, se mit, dans l'ouest, à la solde des simples seigneurs, dans l'est à la discrétion des magnats, leur prostituant ses suffrages et se transformant sous leur main en gendarmerie économique et en domesticité d'anarchie.

Les régimes d'autorité imposée, toujours assis sur beaucoup de vices et plus ou moins d'astuce, accusent la déchéance permanente des opprimés, mais n'ont point de chute proprement dite eux-mêmes, puisqu'ils périssent par le repentir. Ils n'ont même qu'un beau moment dans le souvenir des peuples, c'est quand ils s'en vont en essayant de changer. La démocratie étant, au contraire, le règne rigoureux de la bonne foi publique, toute fraude introduite dans ses manifestations aux époques de décadence fait prendre aux anciennes allures de la liberté l'aspect d'une absurde et inique démagogie. Quand une démocratie a succombé, tout ce qui faisait son honneur et sa force devient incompréhensible pour les générations nées dans la servitude, parce que tout cela ne leur apparaît que sous les traits qu'elle a contractés à l'heure de son agonie; et c'est cette laideur convulsive qui rend méconnaissable tout ce qui l'a précédé, et dont les esprits abattus redoutent la résurrection.

Pendant trois cents ans l'ascension civique de la slachta avait tenu les soupapes de la démocratie ouvertes aux masses slaves; dès que cette issue fut fermée, la slachta devint une

licencieuse aristocratie, la plèbe non échappée un troupeau stationnaire de manoeuvres, et ce moment fut pris pour toute l'histoire de la Pologne.

Pendant trois cents ans le suffrage universel, gardé par un port d'armes universel, avait assuré la république contre toute guerre civile et contre toute insulte étrangère; dès que la slachta eut accaparé cette universalité, ses suffrages ne furent plus que des clameurs de désordre, son épée qu'un coup de poing, et les écrivains de notre siècle n'aperçoivent plus dans ce pays que désordre et sanglants pugilats.

Pendant trois ans, la souveraineté de la raison avait pondéré la souveraineté de la multitude ou de la peur par des lignes de résistance et de réflexion appelées *rokosz*, quand ce n'était qu'une protestation négative; *confédération*, lorsqu'elles avaient un but déterminé de défense nationale ou de réorganisation constitutive avec recours à la dictature. Excepté la courte prise d'armes de Zebrzydowski contre Sigismond III, aucun de ces *meetings* à cheval, comme les appellent, par une ingénieuse traduction, Lélével et Moraczewski, n'avait dégénéré en guerre civile, jusqu'à ce que la tyrannie les eût appropriés à ses misérables calculs. Cependant nos préjugés ne se figurent plus de paix publique possible avec ces directions imprimées par l'unanimité des bons citoyens aux indécisions de la foule malveillante ou passive.

Déjà depuis un siècle les minorités législatives avaient coutume de formuler leur improbation en chargeant l'un des leurs de prononcer leur *veto* collectif au sein des diètes, sans autre préjudice pour la validité des décrets de la majorité qu'un avertissement souvent salutaire. En 1562, un nonce d'Upita, Sicinski (dont le nom est resté fameux comme celui d'Erostrate, si peu cette extravagance fut ce que Napoléon prenait pour un article de la constitution polonaise), eut l'audace de s'arroger un mandat imaginaire, et passa pour avoir dissipé la diète en prononçant le mot magique de *nie pozvalam!* Mais il est bien connu que cette assemblée ne de-

mandait qu'un prétexte de dissolution, et désormais toutes les diètes qui trouvaient la législature fatigante ou onéreuse n'avaient qu'à griser leur Sicinski, pour qu'il leur donnât congé au milieu d'un tumulte de convention. Ce *liberum veto*, tant reproché aux Polonais comme une preuve de leur démence démagogique, ne fut donc jamais que le *sauve qui peut* d'une armée qui, ne voulant plus se battre, et bien aise de trouver un poltron assez courageux pour lui crier de s'en aller. Alors et réciproquement, tout ce qui avait été un crime impossible sous le régime de la vérité et de la puissance démocratiques put paraître un remède à la violation de cette vérité et de cette puissance par la démagogie nobiliaire. La royauté dynastique et compressive, elle-même, ne sembla plus que borgne dans ce royaume des aveugles, et beaucoup d'excellents républicains se réconcilièrent avec cette antithèse de toute liberté en haine des falsificateurs de la vraie liberté.

L'effroyable coalition qui, dans la seconde moitié du dix-septième siècle, se forma contre la république entre la plupart des puissances asiatiques et européennes environnantes, décima, sous les deux règnes de Jean Casimir et de Michel Korybut, une caste que n'alimentaient plus les promotions du peuple; ses exploits désespérés sous Sobieski achevèrent de l'épuiser sans que les masses agricoles, désarmées et immobilisées par sa tyrannique jalousie, pussent remplir les vides de la patrie. Ses vertus belliqueuses, les seules qu'elle eût héritées de cette élite perpétuelle et luxuriante dont elle ne portait plus que le nom, se traduisirent à l'extérieur en batailles merveilleuses, mais à l'intérieur en une telle progression d'arbitraire social, qu'il suffit de ces trois règnes, c'est-à-dire d'un moment de quarante-huit années, pour ensevelir sous une épaisse mousse de servitude jusqu'aux moindres traces de plusieurs siècles de démocratie. Tant les nations travaillent lentement, et les castes vite!

Or, comme le libéralisme occidental n'acquit ses sens

d'observation que précisement à ce moment où la démocratie slave perdait les siens, il s'éleva contre ce monstrueux spectacle un concert de clameurs généreuses, mais irréfléchies, qui fait aujourd'hui encore passer la Pologne, dans l'opinion de tout bourgeois voltairien, pour le plus antique et le plus insolvable enfer de la féodalité. Il a fallu, en effet, ou la perspicacité exceptionnelle de quelques penseurs de premier ordre, ou l'instinct filial de la génération polonaise actuelle, pour deviner un autre monde derrière celui que les démembrements ont encore assombri, à la fin du dix-huitième siècle, de leur sinistre éclipse.

On ne saurait nier qu'il ne manquait à cette dernière société, pour réaliser le plus noir idéal de la féodalité occidentale, que la gradation de celle-ci et une légitimité historique. Cependant, et à cause même de ce défaut, l'exploitation et l'abrutissement d'une moitié également entière de la nation par l'autre moitié également entière n'y étaient que plus complets et plus révoltants; car il n'y a pas de pire esclavage que les mensonges de la liberté, ni de pire tyrannie que celle des tribuns infidèles. Ainsi, pour transformer en moins d'un demi-siècle chaque commune agricole en machine de labour, aveugle et insensible, sans mémoire et sans aspirations, donc sans patrie, l'omnipotence politique de l'ordre équestre n'eut qu'à mettre au service du régime seigneurial les habitudes communautaires des kmietz et les règlements traditionnels de leur fraternité, puis à les y enfermer.

Telle la commune septentrionale des Slaves s'est laissé emprisonner dans les ruches du tsar; telle aussi la république des abeilles se laisse prendre avec toute sa vaillance et toutes ses libertés dans la ruche du premier venu. Les mots d'esclave ni de serf ne sont prononcés à aucun moment de la législation polonaise, parce que ces mots n'existent pas plus dans la langue légale de cette partie de la Slavie que la chose n'y avait été connue au moyen âge; mais ils sont suppléés

par celui de *poddany* (sujet)[1]. Cependant, à la veille des démembrements, le sort de ces sujets du *dominium*, c'est-à-dire du seigneur entré héréditairement dans les droits de ce domaine tutélaire, ne diffère plus du sort des serfs russes: 1° qu'en ce que ceux-ci plient sous deux antiques étages d'oppression, tandis que ceux-là n'en supportent qu'un seul et passager, mais qui, du reste, tant qu'il dure, ne pèse guère moins que les deux autres; 2° en ce que le servage russe est une sorte de religion abominable, mais organique, un principe de solidité qui cimente le tsarat et en fait une prison inébranlable comme une forteresse, tandis que l'asservissement polonais, perturbation, négation, suspension de la vitalité nationale, a ôté toutes ses facultés au peuple, sans en ajouter aucune à l'Etat; 3° et, pour confirmer ce qui précède, en ce que l'esclavage russe verse le peuple tout entier dans les armées du tsar, tandis que l'asservissement du peuple polonais l'excluait tout entier de celles de la république. Il est donc tout naturel que ce même vice, force en Russie, faiblesse en Pologne, ait abattu celle-ci et grandi celle-là; mais il est aussi manifeste que l'affranchissement du peuple polonais équivaudra à la restauration de la république, tandis que l'émancipation du paysan russe amènera l'écroulement complet du tsarat. C'est l'évidence de cette antithèse qui, dès le premier partage de la Pologne, a de nouveau rendu, dans ce pays, le patriotisme synonyme de démocratie, et en Russie le patriotisme synonyme de servitude.

Toutes sortes de complications économiques vinrent s'ajouter à la morgue politique de l'ordre équestre sur la fin du dix-septième siècle, pour ravaler les kmietz à la condition de serfs. Tant que les seigneuries avaient été assez vastes pour comprendre une ou plusieurs des anciennes gminas, la fiction par laquelle l'autorité seigneuriale s'y était substituée

[1] Le mot *niévolnik* ne se rapporte qu'aux prisonniers de guerre auxquels, comme nous l'avons vu, la loi slave n'infligeait d'autre flétrissure qu'une tâche de rançon pour entrer dans la cité des vainqueurs.

à l'autorité communale n'avait pas été très-onéreuse. Sauf quelques corvées de plus réparties sur le grand nombre, les cultivateurs étaient restés maîtres de leur temps, de leur travail et de leurs champs, et bien qu'au second degré, ils avaient continué de s'administrer eux-mêmes. En outre, chose essentielle dans leur économie agricole, le terrain vague était resté également exploitable pour tous. Dans beaucoup d'endroits, le seigneur avait monopolisé la chasse, mais les *prava vrembu i paszy* (droits d'abatage et de pacage), partout respectés, avaient laissé à la facile industrie des kmietz un complément assuré de revenu, pourvu que la seigneurie et ses dépendances fussent d'une étendue calculée sur leur population. Mais lorsque, sous prétexte d'égalité, tout anobli aspira à une seigneurie, et que les héritages eurent morcelé les grandes, presque toutes les institutions communales disparurent sous l'encombrement de cette incertaine et besogneuse propriété. Les magistrats, aussi bien ceux d'élection que ceux de la couronne, *podkomorzys* comme *starostes*, achetaient impudemment les votes de l'ordre équestre en lui distribuant les domaines compris dans leurs attributions. Ces donations arbitraires, inqualifiables, à peine voilées sous le nom de fermage, contestées par le premier venu, mais bientôt prescrites par les artifices de l'hérédité ou par des mutations d'un autre genre, dépecèrent complétement les anciennes corporations rurales, hommes et choses. Les cultivateurs conservèrent, à la vérité, la possession de leurs champs de famille, mais leurs charges en corvées et en redevances de toute nature envers les parcelles du domaine seigneurial augmentèrent en raison inverse de l'étendue de ces parcelles, tandis que cette misérable et parasite suzeraineté se jugeait déliée des obligations autrefois attachées aux larges fortunes.

C'est à cette inique révolution accomplie en une centaine d'années, du milieu du dix-septième au milieu du dix-huitième siècle, que presque toute la moyenne propriété fon-

cière puise son origine en Pologne. Or, ce morcellement des grandes exploitations communales qui, dans un pays d'industrie complexe, aurait pu passer pour un progrès économique, n'apporta dans celui-ci, pour compensation, que l'asservissement du travail agricole et l'appauvrissement de tout le monde. Cependant, malgré sa tyrannie domestique, qui ne pouvait plus finir et se racheter au tribunal de la Providence que par le supplice mortel et la transfiguration de tout ce qu'elle avait touché, la noblesse de ce siècle crépusculaire avait encore la valeur slave de Jean l'Aveugle, avec un amour animal pour cette patrie gâtée et stérilisée par sa démence. C'est avec cette multitude de nobliaux, seigneurs de trente, de vingt, de dix cabanes, et sangsues d'autant de kmietz, que le dernier prince de l'ordre équestre, Sobieski, ajourna encore l'écroulement de la république, et arrêta le débordement de toute l'Asie moscovite, tatare, cosaque et turque sur la chrétienté. Mais, après ce sursis arraché au destin par les importunités de sa bravoure, l'ordre équestre se couche dans l'oisive corruption des deux règnes saxons, et son dernier réveil dans la confédération de Bar ne sera plus que le suicide d'un homme d'honneur que ses vices ont empêché de dégager sa parole.

Or, quelle avait été cette parole sur laquelle le territoire entier de la république avait été affermé aux bombances d'une minorité infirme et stationnaire? C'est qu'au moins, ne l'oublions pas, elle couvrirait de son corps, contre l'étranger, ceux qui la nourrissaient, tandis qu'elle leur interdisait et l'honneur et les bénéfices de l'épée; c'est qu'elle défendrait, jusqu'à sa dernière bouchée de pain et jusqu'à sa dernière goutte de sang, l'intégrité politique de ce territoire, dont elle s'était adjugé l'usufruit; c'est que, s'étant approprié le budget total de la patrie, elle en acceptait également la dépense entière au profit de la patrie. Ainsi, même en admettant les prétentions de l'ordre équestre à la possession de tout le sol de la république, ce n'était qu'une possession à forfait, devant disparaître à la chute de la république.

Donc, lorsqu'ils eurent abdiqué leurs fonctions de soldats et de tribuns, quand ils eurent laissé violer l'intégrité, les lois et l'honneur de la Pologne, les dépositaires conditionnels du sol polonais auraient dû, par cela même, perdre tous les profits de leur économat, et tomber au dernier rang des vaincus et des spoliés. En fut-il ainsi? En regardant attentivement, non pas aux mots, mais aux choses, l'on trouve qu'il en a été à peu près ainsi pour la plus grande part de la moyenne propriété, dans toute l'étendue de l'antique république; car si, après liquidation de ses mauvaises affaires, elle garde encore quelque chose, ce ne sera guère que le *panis bene merentium* d'un siècle entier de tourments et de risques patriotiques. L'on ne saurait nier, en effet, que toutes les tentatives d'affranchissement qui depuis la confédération de Bar (1768) ont honoré le supplice de la Pologne ne se soient soldées à ses frais. «Frais lésinés, murmurent les puritains, puisqu'ils n'ont pas suffi à la libération de la patrie publique, tandis qu'il y a encore tant de patries privées franches de toute saisie.» Mais enfin, les kmietz mis de côté, comme tombés en enfance, c'est encore cette moyenne propriété qui a supporté les plus lourds impôts du purgatoire national, et, jusqu'à règlement définitif de tous les comptes, c'est toujours elle qui y a charge d'âmes et de salut; il faut donc, pour la juger, attendre la remise de son ministère entre les mains du souverain ressuscité. Mais il n'en est pas ainsi de la grande propriété, déjà jugée par la génération qui, dès l'avénement du neveu d'Auguste et de Michel Czartoryski au trône de Pologne (1764), a assisté à la dilapidation des immenses ressources de la république au bénéfice de cette faction et des autres favoris de Catherine II. Nous avons dit ailleurs[1] les griefs implacables de la patrie contre des magnats auxquels leurs ancêtres n'auraient légué des noms vénérés et des patrimoines fabuleux que pour qu'ils eussent

[1] *Débat entre la révolution et la contre-révolution en Pologne.*

de quoi se racheter des persécutions de cette concurrence posthume et prendre leur part dans ses crimes. Ici nous n'avons à examiner les effets de cette fusion oligarchique sur les genoux de la tsarine et de ses ambassadeurs qu'au point de vue économique et social.[1]

[1] Il serait aussi contestable que dangereux pour la morale historique de fixer le premier démembrement de la Pologne à la date officielle de 1772. Ce chavirement, purement mécanique, etait devenu moralement et économiquement inévitable dès le jour où la basse ambition d'une famille, jusqu'alors peu connue, eut livré la république à la suzeraineté de la Russie, pour s'en partager l'usufruit avec ce protectorat. Cette conjuration catilinaire, que d'absurdes biographes ont vainement déguisée en génie réformateur, avait commencé au milieu du long règne d'Auguste III, à l'aide du comte Bruhl, ministre allemand, et que les Czartoryski, sortis eux-mêmes de l'obscurité par un mariage opulent, achetèrent moyennant une falsification *d'indigénat* ou de droit de cité en Pologne. Bientôt Michel et Auguste Czartoryski, l'un chancelier de Lithuanie, l'autre voïévode de la Ruthénie, durent aux honteux mérites de leur neveu auprès de la femme infidèle du tzarévitz Pierre de Holstein un surcroît de crédit dont leurs funestes talents usèrent avec une avidité insatiable, sous le sceptre d'un roi resté jusqu'à son dernier jour étranger à son royaume. Mais cette autorité de subterfuge et de tolérance ne leur suffisait pas; c'est une *mairie de palais*, avec un roi fainéant de leur famille et le protectorat solide, perpétuel de la Russie qu'il leur fallait. Ils conspirèrent donc avec la maîtresse de leur neveu contre leur aveugle bienfaiteur, comme ils avaient conspiré avec le ministre de celui-ci contre la république, et Auguste III allait être chassé de Pologne par une armée russe lorsque la mort lui épargna cette humiliation, au moment où, de son côté, Catherine arrachait le sceptre des tzars. Alors les oncles de Stanislas Poniatowski n'eurent plus qu'à introduire jusqu'à Varsovie l'invasion destinée à détrôner Auguste III, à travers un pays depuis longtemps désarmé par leur abominable prévoyance, pour que l'élection forcée du vil instrument de leurs intrigues leur assurât auprès de lui un ministère absolu, sous l'inébranlable protectorat des tzars.

Si quelque chose a pu faire hésiter le jugement des historiens sur ce crime sans exemple antérieur dans les annales de Pologne, c'est son étrangeté même par rapport à son théâtre. On croirait, en effet, lire non pas l'histoire d'une république en décadence, fût-ce celle du Mexique, mais quelque page arrachée à ces drames de l'Inde anglaise, dans lesquels d'infâmes eunuques vendent le trône de leurs maîtres à l'honorable Compagnie, contre un bénéfice viager et la suppression de leurs rivaux de trafic.

Nous nous rappelons que, un peu conservée par conquête, mais beaucoup acquise par donations jagelloniennes, et encore davantage par prévarications magistrales, la grande propriété s'était réfugiée, devant le contrôle importun de la démocratie léchite, dans la Lithuanie et la Ruthénie. Placée ainsi sous la main de la Russie, elle en devint la vassale bien avant le dernier démembrement, et dès qu'elle eut renoncé au glorieux péril de se déclarer son ennemie. Non pas que les vrais magnats lithuaniens et ruthéniens n'aient ressenti parfois le sang des fondateurs de la république leur monter au front et leur démanger le coeur, mais seulement juste assez pour leur arracher de vaines imprécations contre leurs rivaux de dépendance, et leur faire expier ces emportements par une rechute plus profonde sous leur accablement. Les oncles du roi intronisés par la tsarine, à la fois actionnaires et ministres des convoitises de la Russie, épiaient chacune de ces imprudences pour faire changer de main une nouvelle partie

Rien n'absoudra cette odieuse faction d'être ainsi devenue le démembreur originel de sa patrie; d'avoir, avant toutes les Prusses et Autriches possibles, partagé un empire encore intact et essentiel à l'équilibre européen, avec une puissance dont, depuis Pierre le Grand, personne ne pouvait ignorer les redoutables destinées. La brouille ultérieure des Czartoryski avec l'ambassadeur de Catherine II, les dédains dont cette tzarine les abreuva, eux et leur neveu, les préférences qui les détrônèrent dans la politique de cette femme impie, même la concurrence que des républicains stupides et exaspérés leur firent à Saint-Pétersbourg, tout cela serait une bien pitoyable excuse à leur forfait. Eux, les Mécènes de tant d'historiens et de philosophes, ignoraient-ils donc que jamais marchands d'empire n'ont tiré un prix valable de leur iniquité? Eux, qui se disaient du sang de kmiez dans les veines, avaient-ils déjà oublié la récompense réservée à la trahison du kmiez Glinski, par son acheteur Ivan le Féroce? Les malheureux! Que dire enfin de ces projets de régénération, auxquels les pensionnaires de cette famille ont essayé d'attribuer sa félonie? Que des sauvages se vendent à la France où à l'Angleterre pour des fusils et de l'eau-de-vie, on le conçoit; mais soumettre la Pologne aux garnisaires kalmouks et baskirs d'une Catherine II pour régénérer cette république, c'était vraiment trop fort de malice, même de la part de l'habile chancelier de Lithuanie.

de ces nombreux domaines, et devenir eux-mêmes ainsi, non-seulement les plus grands seigneurs de la république, mais les uniques dispensateurs des fortunes modernes. La confiscation ou le rachat des séquestres qui frappèrent les terres d'une foule de patriotes à l'avénement d'un roi repoussé et maudit par la nation, puis pendant et après les confédérations de Radom et de Bar, transférèrent ces biens à d'odieux parvenus. Les inspirations de la philosophie occidentale vinrent aussi au secours de cette récente et étrange aristocratie. Les patriotes étaient au moins autorisés à espérer que l'abolition des jésuites donnerait lieu à d'immenses restitutions en faveur des établissements d'éducation publique, dont cet ordre infidèle avait détourné tous les revenus au profit de sa propagande délétère. Honnête illusion! La faction russe, favorisée par l'indigne évêque de Vilna, Massalski, se trouva là pour distribuer toutes ces dépouilles, comme salaire de la moindre apparence de dévouement à la tsarine ou à son ambassadeur, au roi ou à ses oncles. Il n'y eut dans toute cette affaire, dit Lélével, qu'un affreux pillage des biens publics au bénéfice de la trahison. Mais c'est surtout avec les *starosties*, ressources légales de la couronne, que les proxénètes de Catherine II récompensèrent la docilité de leurs créatures. Ces domaines, autrefois affectés aux dépenses publiques, furent ainsi enlevés sans retour à l'Etat, pour devenir la proie de misérables complaisants qui, ayant pour tout berceau le tombeau de la patrie, et pour patrimoine les profits de son supplice, ne pouvaient dater, sentir et aimer son histoire que du jour de son asservissement. Ces malheureux parurent à ce point étrangers aux grandeurs du passé et aux lois de leur pays que, ne sachant que faire des divers titres de magistrature républicaine attachés à leurs dotations, et pareils aux sauvages qui vendent leur or pour de la verroterie, ils se hâtaient d'échanger ces distinctions nationales contre des brevets de comtes russes, autrichiens, prussiens ou saxons, sans s'inquiéter des peines d'infamie portées par

toutes les constitutions polonaises contre cet acte de vassalité envers des souverains étrangers.[1]

Or, commencé sous le vizirat des Czartoryski, et continué sous tous les régimes démembreurs que ce vizirat avait inaugurés, cet appel de la grande propriété à une investiture extérieure et féodale n'était pas seulement un méprisable délit de vanité et d'ignorance, mais *une complète révolution de principe dans la manière de définir et d'entendre la possession foncière en Pologne.* Il n'y a pas en politique et en économie sociale de chose ridicule qui ne soit détestable en même temps, et n'aboutisse bientôt à d'irrémédiables forfaits; c'est pourquoi ni les *princes* ni les *comtes* polonais ne nous ont jamais fait rire.

Aussi bien, ce qui jusqu'alors avait pallié les malversations économiques de l'ordre équestre aux yeux de la plèbe, c'est qu'elles pouvaient toutes passer pour une interprétation abusive des institutions communales; elles semblaient donc toujours réparables en un moment de repentir universel et de retour au vieux culte de la fraternité. De là cette infatigable résignation des masses agricoles à leur sort, et, pour ainsi dire, l'innocence de leur servitude; de là le charitable embarras des spoliateurs pour des créanciers qui, moyennant un aveu de Figaro et une promesse perpétuelle d'acquittement, leur faisaient perpétuellement crédit du présent. On eût toujours dit, entre ces deux étages de la même maison, malgré la richesse et l'arrogance des uns, malgré l'indigence et l'humilité des autres, une familiarité de parents qui ont gagné à

[1] L'aubergiste allemand ou français qui, par une complaisante ignorance, donne ces titres d'apostasie à un voyageur polonais, ne se doute certainement pas de l'injurieuse ironie qu'ils renferment. C'est comme si les vaincus de 1814 et de 1815 se fussent laissé consoler par des brevets de boyards, de lords, de landgraves et de margraves. C'est même bien pis, puisqu'aucune loi française n'interdit aux citoyens, sous peine de déchéance, d'accepter des distinctions étrangères, tandis que sans cette précaution immémoriale et constitutive de la législation léchite, tout le monde conçoit qu'il n'y aurait pas eu de nationalité polonaise possible.

la loterie à parents qui y ont perdu. Le principe de l'antique association communale restait inaliénable, réservé. Il était encore une autre aristocratie que le sens national admettait, quoique en la réprouvant davantage: c'était celle des *kniez* ou chefs de bandes du temps des invasions varègues dans la Lithuanie et dans la Ruthénie. Ce titre héréditaire, bien que mal sonnant pour les souvenirs autochthones, s'était cependant un peu acclimaté dans la langue polonaise, confondu avec celui de *xionjé*, *xiondz* (prêtre), nom que le peuple avait donné jadis aux princes du sang des Piasts. Mais à cette seule distinction près, aucune n'ayant été héréditaire, et les plus hautes magistratures, même celle de Krol, n'ayant jamais conféré qu'un pouvoir personnel et révocable, postuler des investitures féodales et transmissibles par héritage auprès des électeurs de Saxe, des rois de Prusse, des tzars de Russie et des empereurs d'Autriche, c'était récuser la tolérance nationale pour les grandes fortunes, renverser toutes les traditions de la société polonaise, et introduire la loi étrangère dans son tabernacle.

Ce n'est donc que depuis l'inféodation de la république à Catherine II par les Czartoryski, surtout depuis le bouleversement des anciennes seigneuries et starosties au profit de leurs clients, que le sentiment national comprit ce que signifiait véritablement le mot aristocratie: c'était tout simplement la conquête et le partage du territoire national entre les puissances étrangères et leurs fermiers polonais. Quelque peine que se soit donnée cette nouvelle tyrannie sociale pour se déguiser en *progrès*, le patriotisme moderne des Polonais ne la conçoit que sous cette définition, et la poursuit de sa vindicte inexorable comme une irrémissible apostasie.

C'est à partir du règne de Stanislas-Auguste que toutes les traditions d'indépendance et de fierté patriotique, perfidement confondues avec l'anarchie qui les avait obscurcies, furent insultées comme des préjugés barbares pour faire place à la philosophie voltairienne ou joséphine de tous ces ducs, comtes

et barons qu'achetait la protection étrangère sur la recommandation entremettante des Czartoryski, vendeurs de la vieille patrie et revendeurs de la nouvelle.

Au premier aspect, cela pouvait paraître une contradiction grossière et révoltante, puisqu'en Occident cette même philosophie battait en brèche, à ce moment, tout ce que ses plus fervents interprètes prétendaient introduire en Pologne comme remède à la décrépitude; mais il y avait dans cette apparente anomalie une logique aussi funeste que rigoureuse. En effet, la philosophie occidentale n'étant qu'une pure négation de tout ce qu'elle avait trouvé installé partout, son application devait apporter la liberté et l'égalité dans les mondes livrés jusqu'alors au régime féodal, mais les supprimer, sous prétexte de progrès, partout où elles se trouvaient d'ancienne date. De là ce préjugé si répandu sur l'influence régénératrice du dernier roi de Pologne, de sa cour pleine de beaux esprits, de son voisin de gauche, de sa voisine de droite, disciples et correspondants des plus hardis réformateurs de la féodalité. L'on oublie seulement qu'il manquait en Pologne à ces novateurs une féodalité à réformer. Dans leur embarras, ils en invoquèrent une d'autant plus détestable, que, sans racines dans la nation, et empruntée à l'agonie de toutes les autres féodalités, celle-là ne pouvait plus servir que de virus corrosif entre les mains des empoisonneurs de la république.

C'est donc en vain que le candide et savant Leszczynski employa les loisirs de son détrônement à dresser et à expédier en Pologne ses perroquets de Nancy; que les frères Zaluski dotèrent leur pays d'une des plus vastes et des plus remarquables bibliothèques de l'Europe; que l'illustre Konarski lui-même arracha l'enseignement de la jeunesse aux jésuites pour élaborer, sous le règne d'Auguste III, toute cette génération de philosophes libéraux qui devaient jeter un éclat si dérisoire sur les funérailles de la république. Pas plus que l'éblouissante pléiade littéraire et scientifique du règne suivant, cette trompeuse aurore ne sut retarder d'une année le démembrement

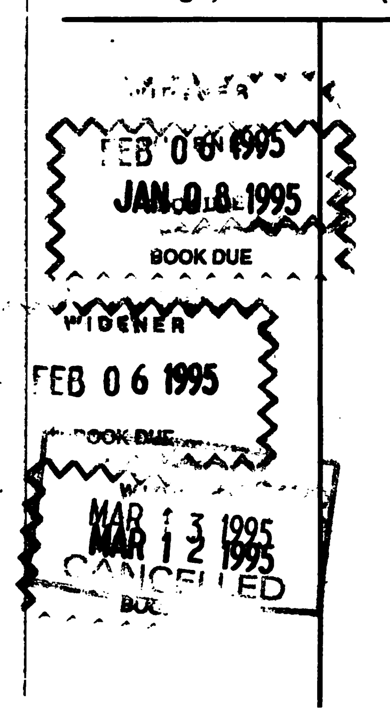
économique et politique de la patrie. Peut-être même, quoiqu'il nous en coûte de l'avouer, cette dorure à neuf de l'intelligence de la nation, tandis que son corps et son âme s'en allaient en lambeaux, ne contribua-t-elle pas peu à désarmer le patriotisme polonais de ses derniers arguments et de sa dernière énergie. Et comment en douter, lorsqu'on découvre par quelles mains toutes parfumées d'art, de savoir et de poésie, terres et kmietz de la Pologne entière furent repassés aux trois adeptes couronnés de Voltaire, de d'Alembert et de Diderot? Quelle horrible harmonie entre les incroyables lâchetés de Stanislas-Auguste et les charmes corrupteurs de son éloquence, de sa bonté privée, de sa prodigue galanterie pour ces muses qui, pendant vingt années, chantèrent la gloire et le culte de tout ce que le malhereux s'était donné la mission de déshonorer et de trahir! Quel mérite pour ses oncles d'avoir semé tous ces esprits délicats, dont Frédéric et Catherine devaient achever la culture dans la serre chaude de leurs caresses et de leurs pensions! Pour qui donc se rallumaient ces lumières depuis un siècle éteintes par la sauvagerie nobiliaire et l'obscurantisme des jésuites? Hélas! c'était surtout pour un patriciat posthume de laquais, de raffinés et de renégats, n'aimant plus, ne comprenant plus la patrie des Boleslas, des Zolkiewski et des Czarnecki, que comme les marchands d'antiquité aiment et comprennent la grandeur de Balbeck et de Pompeïa.

Aussi bien, ces lumières d'emprunt et de reflet tout occidental, ne pouvant jamais pénétrer jusqu'aux masses, n'étaient faites que pour isoler davantage les deux sociétés polonaises; car, en même temps qu'elles efféminaient, désillusionnaient et dénationalisaient les lettrés, elles plongeaient les paysans dans une ombre d'autant plus épaisse. En adoptant, au nom de la philosophie encyclopédique et cosmopolite, les coutumes, le scepticisme, mais surtout la langue de la France de Louis XV, cette pâle et spasmodique civilisation se rendit toujours étrangère au peuple qu'elle prétendait civiliser. Il n'y a pas de

plus fatale, de plus irréparable erreur pour les régénérations sociales que de s'imaginer que les sciences et les lettres, quelles qu'en soient l'origine, la portée, et surtout la *répartition*, profitent toujours à la vigueur et au salut d'une nation; car il n'y a pas d'aversion à la fois plus injuste et plus tenace que celle des privilégiés de la civilisation contre la barbarie qu'ils engendrent autour d'eux. Il n'y a de profitable aux *vertus civiques*, donc à la véritable *civilisation*, que la révélation permanente qui féconde solidairement et dans toutes ses profondeurs à la fois le génie des multitudes. Telle était cette éducation de Gracque slave que tout Léchite recevait avec le jour, le baptême et le lait de la patrie; tel ce savoir si naïf dans son universalité républicaine qui, même chez les palefreniers des ambassades de Pologne, étonnaient tant les cours de Rome, de Paris et de Stockholm au temps de la véritable civilisation polonaise. La clarté fécondante pour une nation est celle qui jaillit, pour ainsi dire, *caloriquement de ses entrailles mêmes, par les vibrations de ses propres molécules.* Tout ce que l'on appelle les siècles littéraires par excellence, comme ceux d'Auguste, de Ptolémée, de Louis XIV ou de Stanislas Poniatowski, ne sont que la phosphorescence des sociétés agonisantes. Ils sont le signe infaillible d'une séparation d'éléments, d'une décomposition qui *aristocratise* l'épiderme aux dépens de la masse, dont elle se détache avec impatience et mépris. Ils nous est donc impossible de partager l'enthousiasme de nos pères pour toute cette fausse renaissance, et d'y trouver autre chose aujourd'hui qu'une distraction de remords pour des égoïstes qui, abandonnant la vieille, la sainte patrie des kmietz et des Léchites aux ténèbres, à l'oubli, au désespoir, se sauvaient eux-mêmes devant ses malédictions dans l'épicuréisme de l'intelligence.

Imprimerie de Gustave Lange, à Berlin.


3 2044 024 271 041


FEB 0 6 1995
JAN 0 8 1995
BOOK DUE
WIDENER
FEB 0 6 1995
MAR 1 3 1995
MAR 1 2 1995
CANCELLED